



Assemblée générale

Distr. générale
2 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 142 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses de planification et activités d'appui de la mission	6
C. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	8
II. Ressources financières	45
A. Vue d'ensemble	45
B. Taux de vacance de postes	46
C. Formation	46
III. Analyse des variations	47
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	53
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne	54

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Annexe

Organigrammes	61
Carte	63

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (exercice 2008/09), dont le montant s'élève à 47 082 000 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 8 officiers de liaison, 8 membres de la Police des Nations Unies, 173 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 290 agents recrutés sur le plan national et 28 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante organique et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2007/08)	Montant réparti (2008/09)	Dépenses prévues (2009/10)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	73 254,1	65 011,0	704,9	(64 306,1)	(98,9)
Personnel civil	123 048,4	110 621,3	33 929,2	(76 692,1)	(69,3)
Dépenses opérationnelles	24 164,1	22 379,7	12 447,9	(9 931,8)	(44,4)
Montant brut	220 466,6	198 012,0	47 082,0	(150 930,0)	(76,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	16 720,4	15 278,4	3 992,4	(11 286,0)	(73,9)
Montant net	203 746,2	182 733,6	43 089,6	(139 644,0)	(76,4)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	220 466,6	198 012,0	47 082,0	(150 930,0)	(76,2)

Ressources humaines^a

	Officiers de liaison	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police consti- tuées	Personnel recruté sur le plan interna- tional	Personnel recruté sur le plan national ^b	Postes de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Total
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	18	6	–	2	26
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	18	11	–	5	34
Composantes									
Composante organique précédemment « Composante civile opérationnelle »									
Effectif approuvé 2008/09	38	–	–	–	156	191	–	101	486
Effectif proposé 2009/10	8	–	8	–	55	58	–	13	142
État de droit ^d									
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1 565	500	194	996	–	36	3 291
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Appui									
Effectif approuvé 2008/09	–	–	–	–	237	844	4	23	1 108
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	100	220	1	10	331
Total									
Effectif approuvé 2008/09	38	–	1 565	500	605	2 037	4	162	4 911
Effectif proposé 2009/10	8	–	8	–	173	289	1	28	507
Variation nette	(30)	–	(1 557)	(500)	(432)	(1 748)	(3)	(134)	(4 404)

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^d La composante état de droit a été supprimée suite à la réorganisation de la Mission.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité et la prospérité dans les Balkans occidentaux.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante organique et composante appui). L'ancienne composante « civile opérationnelle » a été reconstituée et renommée composante « organique » suite à la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la Mission.

5. La variation des effectifs, notamment des reclassements de postes, est analysée au niveau de chaque composante.

6. On se souviendra que dans son rapport du 24 novembre 2008 (S/2008/692), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité que, du fait des orientations radicalement différentes adoptées par Belgrade et par les responsables politiques issus de la communauté albanaise du Kosovo après la déclaration d'indépendance, les conditions dans lesquelles la MINUK peut s'acquitter de son mandat ont évolué. Le Secrétaire général a également indiqué au Conseil de sécurité qu'il avait donné pour instructions à son Représentant spécial de procéder à la réorganisation de la présence civile internationale au Kosovo, eu égard aux dispositions de la résolution 1244 (1999).

7. Dans ce même rapport, le Secrétaire général a énoncé les conditions dans lesquelles la Mission état de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) assumerait des responsabilités dans les domaines du maintien de l'ordre, de la justice et des douanes, sous l'autorité générale de l'ONU et dans le cadre d'une initiative unique des Nations Unies conduite par son Représentant spécial et conformément à la résolution 1244 (1999). Les activités d'EULEX dans le domaine de l'état de droit compléteront celles de la MINUK et contribueront à la rationalisation des ressources de la Mission. EULEX étant désormais chargée de toutes les opérations menées dans le domaine de l'état de droit, le présent rapport rend compte de la suppression de la composante état de droit de la Mission dans les tableaux budgétaires axés sur les résultats pour l'exercice 2009/10.

8. Dans une déclaration du Président du Conseil de sécurité publiée le 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44), le Conseil de sécurité s'est félicité de la coopération qui existe, dans le cadre de sa résolution 1244 (1999), entre l'ONU et les autres intervenants internationaux, ainsi que des efforts de l'Union européenne pour faire progresser la perspective européenne de l'ensemble des Balkans occidentaux, contribuant ainsi de manière décisive à la stabilité et la prospérité de la région.

9. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui est le plus haut responsable civil international au Kosovo. Le Représentant spécial exerce les pouvoirs exécutifs civils qui lui ont été confiés en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et veille à ce que la présence civile internationale adopte une approche coordonnée vis-à-vis du pôle création d'institutions de la Mission [Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)]. Il assure également la coordination avec EULEX au Kosovo, qui a l'entière responsabilité opérationnelle du domaine de l'état de droit en vertu de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et conformément à la déclaration du Président du Conseil en date du 26 novembre 2008, et qui opère sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies.

10. Le siège de la Mission, situé à Pristina, est appuyé par un bureau régional à Mitrovica. Le Bureau des Nations Unies à Belgrade, qui conseille le Représentant spécial du Secrétaire général, assure la liaison avec les autorités politiques serbes et rend compte directement aux services du Siège de l'ONU, continue à jouer un rôle politique et diplomatique crucial. Le bureau de Skopje assure la liaison avec les autorités locales et régionales afin de faciliter le transit et la livraison des biens et services destinés à la Mission.

11. Les hypothèses budgétaires sur lesquelles le présent rapport est fondé tiennent pleinement compte de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK.

B. Hypothèses de planification et activités d'appui de la mission

12. Dans le cadre de son mandat, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la MINUK axera ses activités, au cours de l'exercice sur les fonctions énoncées par le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité le 12 juin 2008 (S/2008/354), à savoir exercer une surveillance et présenter des rapports; faciliter, lorsque cela est nécessaire et possible, des arrangements concernant la participation du Kosovo à des accords internationaux; faciliter le dialogue entre Pristina et Belgrade au sujet de questions d'intérêt pratique; et exercer des activités liées au dialogue concernant la police, les tribunaux, les douanes, les transports et infrastructures, les frontières et le patrimoine serbe. La MINUK continuera également à promouvoir le processus de réconciliation et d'intégration des communautés au Kosovo et s'efforcera d'améliorer la situation en ce qui concerne les retours de réfugiés et de personnes déplacées. La MINUK ne mènera aucune activité dans les domaines de l'administration intérimaire du Kosovo ou de l'état de droit, dans lesquels elle a déjà mis fin à ses opérations suite à la déclaration d'indépendance du Kosovo en février 2008 et au déploiement d'EULEX en décembre 2008. L'ONU maintiendra sa

neutralité en ce qui concerne le statut du Kosovo, et sa responsabilité internationale sera limitée à la mesure de son contrôle opérationnel effectif.

13. La réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la Mission a nécessité une réduction considérable de ses effectifs pour l'exercice 2009/10. L'effectif total proposé, à savoir 507 personnes, comprend 8 officiers de liaison, 8 membres de la Police des Nations Unies, 173 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 290 agents recrutés sur le plan national, dont 11 administrateurs, et 28 Volontaires des Nations Unies, et tient compte du rapatriement de la totalité de l'effectif autorisé de 500 membres du Groupe de police spéciale de la Mission d'ici au 30 juin 2009. Ces chiffres représentent une réduction globale de près de 90 % de l'effectif de la Mission par rapport à l'effectif approuvé de l'exercice 2008/09, à savoir 4 911 personnes (38 officiers de liaison, 1 565 membres de la Police des Nations Unies, 500 membres du groupe de police spéciale, 608 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 2 038 agents recrutés sur le plan national et 162 Volontaires des Nations Unies).

14. Les ressources demandées pour l'exercice 2009/10 font apparaître une diminution de 76,2 % par rapport à 2008/09, qui s'explique principalement par la réduction considérable de l'effectif autorisé de la Mission, et est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des traitements, y compris les indemnités de poste, et des dépenses communes de personnel pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à la gestion des ressources humaines, et augmentation contrebalancée par l'élimination des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions).

15. Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, le projet de budget pour l'exercice 2009/10 tient compte de la conversion en postes d'agent du Service mobile de 20 postes d'agent des services généraux et de 27 postes d'agent de la sécurité approuvés pour l'exercice 2008/09.

16. Eu égard au déploiement d'EULEX, la structure organisationnelle proposée pour la MINUK pour l'exercice 2009/10 tient compte de la suppression de la composante état de droit et de tous les bureaux qui la constituaient, notamment le bureau du chef de la police, le Centre d'information financière, le bureau du Directeur de la justice, le Groupe des avis juridiques, la Division de la réforme du système judiciaire, la Division de l'appui judiciaire international, la Division de l'administration pénitentiaire et le Bureau des personnes disparues et de la criminalistique. Sur les 1 226 postes approuvés et affectés à la composante état de droit en 2008/09, il est proposé, pour l'exercice 2009/10, d'en supprimer 1 210 et d'en transférer 16, en vue de l'exécution de tâches résiduelles connexes.

17. Dans le but de rationaliser davantage les opérations de la composante appui de la MINUK, les fonctions d'un certain nombre de sections ont été fusionnées ou transférées à d'autres sections de la Division de l'appui. Suite à la résiliation du contrat relatif à l'appui aérien de la Mission le 15 juin 2008, associée au rapatriement de la totalité du personnel du groupe de police spéciale et à la réduction considérable des opérations de la police, la Section d'appui aux opérations logistiques sera supprimée et les fonctions résiduelles correspondantes seront transférées au Bureau du chef des services d'appui intégrés. Les fonctions résiduelles liées à l'expédition d'effets personnels et aux formalités de dédouanement seront transférées à la Section des services généraux. La réduction

considérable de la présence de la MINUK sur le terrain a également entraîné la suppression du Groupe administratif régional, et le transfert de certaines fonctions résiduelles correspondantes au Bureau du Directeur de l'appui à la Mission. En outre, un poste de conseiller du personnel sera transféré à la Section des services médicaux, et le Groupe linguistique intégré au Bureau du Chef de cabinet. Un appui sera également fourni aux bureaux des Nations Unies à Belgrade et Skopje ainsi qu'au bureau de Mitrovica.

18. Un nouveau Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations sera chargé de la facilitation des activités liées aux minorités et à l'intégration des communautés, de leur suivi et de l'établissement de rapports à ce sujet. Maintenant que le domaine de l'état de droit relève de la responsabilité opérationnelle d'EULEX, le Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général sera supprimé, et c'est le Chef de cabinet qui sera chargé de la supervision des fonctions liées à la sécurité. Un Conseiller principal pour les questions de police remplacera le chef de la police, et le Chef du Bureau de liaison militaire relèvera directement du Représentant spécial du Secrétaire général. En outre, un petit bureau de liaison pour les questions de police et de justice sera mis en place pour s'acquitter de fonctions résiduelles après la cessation des opérations des composantes police, justice et affaires intérieures de la Mission.

19. La MINUK renforcera sa coopération avec ses partenaires au Kosovo, en particulier l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne. Pour accroître au maximum son efficacité et éviter les chevauchements d'activités, la Mission créera une équipe de travail MINUK/Équipe des Nations Unies au Kosovo pour formaliser la coopération suite à la réorganisation de la Mission et identifier d'autres possibilités de partage de services communs et d'intégration.

C. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Direction exécutive et administration

20. La direction générale et l'administration de la Mission sont assurées par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Tableau 1
Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile^a</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général											
Effectif approuvé 2008/09	2	1	5	3		7	–	18	6	2	26
Effectif proposé 2009/10	1	1	7	6	3	–	–	18	11	5	34
Variation nette	(1)	–	2	3	3	(7)	–	–	5	3	8

^a Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, les chiffres tiennent compte de la conversion de postes d'agent des services généraux en postes d'agent du Service mobile.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 14 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes de temporaire

21. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général continuera d'assurer la direction d'ensemble et la gestion de la Mission. Il sera cependant rationalisé dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la Mission. Ainsi, maintenant que la question de l'état de droit relève de la responsabilité opérationnelle d'EULEX, le Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général sera supprimé, et ses responsabilités en matière de supervision seront transférées au bureau du Chef de cabinet, qui sera étoffé. Il est proposé en conséquence de supprimer le poste existant de sous-secrétaire général. Il est également proposé de supprimer les postes d'un conseiller spécial (P-5), d'un assistant spécial (P-3), de quatre assistants administratifs [agents des services généraux (Autres classes)] et d'un conseiller juridique (administrateur recruté sur le plan national), de transférer neuf postes (1 D-1, 1 P-4, 2 P-3, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes), 3 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national) et deux postes de Volontaire des Nations Unies au bureau du Chef de cabinet et de transférer un poste P-5 au Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations qu'il est proposé de créer.

Bureau du Chef de cabinet

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 8 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes de temporaire

22. Le Bureau du Chef de cabinet sera réorganisé en tant qu'unité administrative distincte, séparée du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Il sera chargé des fonctions consultatives et d'appui qui incombait précédemment au Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général, notamment

la planification de la Mission, la gestion des dossiers, les relations extérieures et le protocole. Il sera également chargé de veiller à la cohérence des structures et des systèmes de communication et servira d'interlocuteur pour les communications avec le Siège à New York. Le Chef de cabinet exercera également les fonctions du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général ayant trait à la supervision des activités et du personnel concernant les questions de police et la sécurité. Il assurera en outre la direction et la gestion intégrée de toutes les activités de la Mission, conformément à la vision stratégique et aux orientations définies par le Représentant spécial, qu'il aidera à régler des questions de caractère pratique intéressant aussi bien Pristina que Belgrade dans les domaines concernant la police, les douanes, la justice, les frontières, le patrimoine serbe, les transports et l'infrastructure.

23. Considérant le rôle élargi et les responsabilités accrues qui incombent au Bureau du Chef de cabinet suite à la réorganisation de la Mission, il est proposé de reclasser le poste de chef de cabinet de D-1 à D-2, en prélevant un poste D-2 sur le Bureau du Directeur du Département de l'administration civile.

24. Le Bureau du Chef de cabinet disposera également d'un poste P-5 pour un spécialiste des questions politiques (hors classe) dont le titulaire remplacera le chef de cabinet en son absence, afin d'assurer la continuité de la direction et de la gestion des activités de la Mission conformément à la vision stratégique énoncée par le Représentant spécial. Le titulaire du poste sera chargé d'élaborer le plan d'exécution stratégique intégré de la Mission et des cadres de budgétisation axée sur les résultats reflétant avec précision le mandat de la Mission et l'approche intégrée adoptée en vue de sa réalisation. Ses fonctions comprendront la coordination des programmes de travail et la supervision des activités au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, la planification de la Mission et la coordination des politiques entre les diverses composantes de la Mission, notamment la liaison avec l'équipe des Nations Unies au Kosovo, la répartition des tâches et la tenue des dossiers, la coordination de la préparation du budget, le protocole et les relations extérieures. Il sera également chargé de veiller à la coordination, avec toutes les composantes pertinentes de la Mission, des avis et informations fournis au Représentant spécial du Secrétaire général, avant leur présentation, et il exercera les fonctions d'interlocuteur pour les contacts avec le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes. Un poste P-5 sera transféré du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le spécialiste des affaires politiques (hors classe) et sera reclassé à D-1.

25. Le Bureau comprendra également un poste P-5 d'analyste de l'information hors classe dont le titulaire sera chargé de fonctions incombant normalement au chef d'une cellule d'analyse conjointe de la mission et fournira des avis au Représentant spécial du Secrétaire général et aux cadres supérieurs de la Mission sur les stratégies d'élimination des risques auxquels la Mission est exposée et sur son mandat. Il établira des évaluations stratégiques à long terme, des évaluations des risques et des menaces, des rapports d'alerte rapide et des rapports thématiques, fournira des directives pour assurer la collecte d'informations détaillées sur les événements ou les activités qui risquent de compromettre l'exécution du mandat de la Mission, et restera en contact régulier avec tous les chefs de section afin d'identifier les nouveaux besoins de la Mission. Il sera chargé en outre d'organiser des réunions d'information à l'échelle de la Mission à l'intention de fonctionnaires de rang supérieur de l'ONU ou de personnalités en visite; d'identifier, en consultation avec les dirigeants de la Mission, les informations nécessaires d'urgence afin d'établir

des priorités pour la collecte et l'analyse des informations; d'assurer la continuité de la collecte et de la diffusion d'informations au sein de la Mission et la mise à jour des bases de données pertinentes; de fournir un appui à l'équipe de gestion des crises des Nations Unies et de faire face à des incidents spécifiques, selon que de besoin; et il restera en contact régulier avec les dirigeants de la Mission. Un poste P-5 sera prélevé sur le Bureau des affaires politiques pour l'analyste de l'information (hors classe).

26. Le Bureau du Chef de cabinet comprendra aussi trois postes de spécialiste des questions politiques (dont 2 postes de temporaire) (1 P-4 et 2 Volontaires des Nations Unies) pour appuyer la planification stratégique de la Mission, un poste d'administrateur chargé des affaires extérieures (P-3) dont les responsabilités porteront notamment sur les affaires extérieures et le protocole, un poste d'assistant personnel du Chef de cabinet (agent du Service mobile) et quatre postes d'assistant administratif (1 poste d'agent du Service mobile et 3 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national), qui seront tous des postes transférés du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Les titulaires des deux postes de spécialiste des questions politiques (1 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies) qui seront transférés du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et du Bureau du Directeur du Département de l'administration civile, respectivement, seront chargés de la gestion des dossiers de la Mission.

27. Le Groupe consultatif sur les droits de l'homme, le Centre de situation et le Groupe linguistique, qui seront transférés du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission, relèveront directement du Chef de cabinet.

Groupe consultatif sur les droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

28. Le Groupe consultatif sur les droits de l'homme a été créé par le Représentant spécial du Secrétaire général en application du règlement 2006/12 de la MINUK en date du 23 mars 2006. Il est chargé d'examiner les plaintes concernant des violations présumées des droits de l'homme qui se rapportent à des violations relevant de la responsabilité de la MINUK et de fournir des avis spécialisés au Représentant spécial du Secrétaire général. Le nombre de ces plaintes a augmenté de façon exponentielle passant de 14 en novembre 2007 à près de 100 à la fin de 2008.

29. Dès le début, il a été créé un secrétariat chargé de fournir un appui administratif et logistique à temps complet au Groupe, qui se compose de trois consultants (dont les postes sont inscrits au budget à la rubrique Consultants, hors formation), qui sont des personnalités de renom international réputées pour leur intégrité et leur impartialité et possèdent des compétences démontrées dans le domaine des droits de l'homme. Le Groupe bénéficie de l'appui de fonctionnaires détachés d'autres bureaux de la MINUK. Il est proposé en conséquence que l'appui administratif fourni au Groupe soit institutionnalisé dans le budget de l'exercice 2009/10. Le secrétariat du Groupe fournira un appui juridique, technique et administratif et effectuera des recherches sur les dispositions du droit international des droits de l'homme et de la jurisprudence applicables aux affaires dont le Groupe est saisi, fournira un appui hors des audiences publiques, des travaux et des

délibérations, examinera tous les documents concernant ces affaires et donnera des avis à leur sujet.

30. Il est proposé que le secrétariat du Groupe consultatif sur les droits de l'homme se compose de trois juristes qui occuperaient un poste P-4 provenant du Groupe consultatif sur la sécurité, un poste P-3 transféré du Bureau du Directeur de Département de la justice, qui faisait partie précédemment de la composante droits de l'homme qui a été supprimée, et un poste P-2 prélevé sur le Bureau des affaires juridiques. Les juristes bénéficieront de l'appui de deux assistants administratifs, occupant deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national prélevés sur le Bureau du porte-parole et de l'information et le Bureau des communautés, des retours et des minorités, respectivement.

Centre de situation

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes

31. Dans le contexte de la réorganisation et de la rationalisation de la structure administrative et opérationnelle de la Mission, il est proposé de couper le lien fonctionnel entre le Centre de situation et le Bureau de liaison militaire pour faire du Centre une entité administrative distincte relevant du Bureau du Chef de Cabinet. Le Centre de situation jouerait le rôle d'un centre d'opérations conjoint, compléterait et développerait les informations sur les questions de sécurité dans la zone de la Mission, en accélérerait la circulation, pour faciliter la prise de décisions par le Représentant spécial du Secrétaire général et les dirigeants de la Mission. Il aurait également pour tâche de traiter et d'analyser les informations brutes recueillies et de se tenir au courant des événements, et continuerait à s'acquitter de fonctions liées à la collecte et à la diffusion de l'information. Il devrait en outre établir des liens opérationnels avec le centre d'opérations d'EULEX afin d'accroître la coordination tactique entre la MINUK et EULEX, en particulier en période de crise, et maintenir des liens de communication avec les composantes de la Mission et l'Équipe des Nations Unies pour le Kosovo.

32. Compte tenu des considérations qui précèdent, il est proposé de prélever trois postes sur le Bureau de la liaison militaire, à savoir un poste P-4 pour le Chef du Centre de situation et deux postes P-3 pour des spécialistes chargés des opérations. Il est également proposé que deux postes de temporaire (Volontaires des Nations Unies) destinés à des spécialistes chargés des opérations soient transférés respectivement du Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo et du Bureau du Chef de la police (lequel faisait partie précédemment de la composante état de droit, désormais supprimée). Le Chef du Centre de situation serait chargé de la production et de la distribution en temps voulu de rapports de synthèse quotidiens sur la sécurité et de la fourniture de conseils au Chef de cabinet sur la gestion des crises, et il devrait également veiller à ce que le Centre de crise de la Mission soit toujours prêt à participer aux opérations de l'Équipe d'action de crise de la Mission et que le système d'alerte rapide en cas de crise reste opérationnel au sein de la Mission. Les titulaires des deux postes de spécialiste chargé des opérations auraient pour tâches d'effectuer une analyse comparative statistique de la criminalité et d'établir des rapports sur les incidents susceptibles d'avoir des motifs ethniques, de tenir à jour et d'actualiser les cartes et les supports visuels et de rester en contact avec la structure opérationnelle et de sécurité

d'EULEX, le Centre d'opérations conjointes de la Force de paix au Kosovo (KFOR) et le Centre de situation de l'OSCE, de suivre l'évolution de la situation en matière de sécurité dans la zone de la Mission et de réunir et compiler des informations importantes en matière de sécurité.

Groupe linguistique

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes

33. Dans le contexte de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la Mission, il est proposé de transférer le Groupe linguistique, qui relevait précédemment de la Division de l'appui, à la composante organique de cette dernière, où les services de traduction et d'interprétation seront utilisés. Il est également proposé de réduire les effectifs du Groupe linguistique, qui compterait quatre postes d'interprète (3 administrateurs et 1 poste d'agent des services généraux recrutés sur le plan national).

Composante 1 : composante organique (précédemment dénommée « composante civile opérationnelle »)

34. Comme précisé dans les encadrés ci-après, la Mission se consacrera essentiellement, durant l'exercice 2009/10, à l'intégration pacifique de toutes les communautés du Kosovo, dans le souci de promouvoir la stabilité et la prospérité régionales. Ses trois priorités, pour 2009/10, consisteront à appuyer la réconciliation et l'intégration des communautés, à faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées et à œuvrer au bon fonctionnement des institutions du Kosovo dans des domaines qui intéressent concrètement Pristina et Belgrade. La MINUK se concentrera donc sur les tâches prioritaires suivantes : observer les faits qui, sur les plans politique, sécuritaire et communautaire, influent sur les relations interethniques et la stabilité au Kosovo et en faire rapport; faciliter, lorsque cela est nécessaire et possible, les arrangements concernant la participation du Kosovo à des accords internationaux; et faciliter le dialogue entre Pristina et Belgrade au sujet de questions d'intérêt pratique.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Réconciliation et intégration de toutes les communautés du Kosovo

1.1.1 Diminution du nombre d'incidents interethniques graves au Kosovo (2007/08 : 145; 2008/09 : 136; 2009/10 : 126)

1.1.2 Augmentation du nombre de municipalités qui enregistrent des retours durables (2007/08 : 30; 2008/09 : 30, 2009/10 : 33)

1.1.3 Les dépenses consacrées aux minorités sont en conformité absolue avec les objectifs fixés en matière de répartition équitable des crédits du budget consolidé du Kosovo (2007/08 : 12,5 %, 2008/09 : 12,5 %; 2009/10 : 12,5 %)

1.1.4 Augmentation du nombre de cas de personnes disparues au Kosovo ayant trouvé une solution (2007/08 : 114; 2008/09 : 167; 2009/10 : 287)

Produits

- 52 rapports adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE et la Commission européenne, portant sur 33 municipalités et concernant, d'une part, l'inclusion de représentants des communautés minoritaires, des personnes rentrées chez elles et des femmes dans les processus de prise de décisions et, d'autre part, les questions relatives à la planification des retours
- Rapports trimestriels établis en coordination avec l'OSCE et adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres et la Commission européenne, sur l'accès des communautés du Kosovo aux services publics
- Rapports trimestriels du Secrétaire général informant le Conseil de sécurité des faits nouveaux concernant la vie politique, la sécurité et les communautés et touchant les relations interethniques et la stabilité au Kosovo et dans la sous-région
- Rapports hebdomadaires adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE et la Commission européenne, sur le droit des communautés du Kosovo à l'expression sociale, culturelle et religieuse, y compris la participation à des cérémonies et l'accès aux sites pertinents, ainsi que sur l'évolution de la situation politique
- Rapports hebdomadaires adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE et la Commission européenne, sur les mesures de suivi adoptées par les autorités du Kosovo pour accroître la représentation des communautés minoritaires dans les structures administratives locales et leur participation aux activités de ces structures
- Rapports trimestriels adressés à la communauté internationale, y compris les États Membres, l'OSCE et la Commission européenne, portant sur 33 municipalités et concernant l'appui des autorités du Kosovo au processus des retours, y compris la question de la répartition équitable de l'aide financière à toutes les communautés
- Prestation régulière de conseils au Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Conseil de l'Europe, sur la protection de 44 sites faisant partie du patrimoine culturel et la reconstruction de 35 édifices religieux endommagés lors des événements de mars 2004
- Facilitation quotidienne d'activités visant à favoriser la communication et la réconciliation entre les communautés vivant dans les trois municipalités du nord (Leposavić, Zvečan et Zubin Potok), en vue de renforcer la stabilité politique et la sécurité
- Facilitation de la communication entre les autorités de Pristina et celles des trois municipalités du nord en ce qui concerne la prestation des services publics et l'accès des minorités ethniques à ces services
- 1 000 exposés sur la réconciliation dans le nord du Kosovo à l'intention des États Membres, de la KFOR, d'EULEX et des organisations internationales
- Appui à la gestion et à l'administration des services municipaux dans le nord de Mitrovica (routes, planification rurale et urbaine et exploitation des sols, approbation des budgets, permis de construire, développement économique local, gestion des biens municipaux, enseignement préscolaire, primaire et secondaire, soins de santé primaires et protection sociale)
- Communication, pour le compte d'EULEX, avec les municipalités du Nord qui ne sont pas disposées à examiner avec EULEX les questions pratiques concernant la police, la douane, la justice, les frontières, le patrimoine serbe, les transports et l'infrastructure

- Consultations quotidiennes avec les États Membres, les organisations internationales, dont EULEX, la KFOR et l'OSCE, les autorités locales et d'autres parties prenantes sur les questions relatives à la sécurité, y compris 14 réunions d'information, 3 rapports trimestriels et des rapports quotidiens
- Contacts quotidiens et échanges d'informations avec la KFOR sur les questions relatives à la sécurité et contribution à l'élaboration de rapports relatifs aux conditions de sécurité, notamment à Mitrovica
- Facilitation du dialogue sur les personnes disparues, avec Belgrade et Pristina, dans le cadre, d'une part, d'une participation aux travaux de la Commission du Kosovo sur les personnes disparues et aux activités de la Commission internationale des personnes disparues au Kosovo (2 réunions) et de la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues (2 réunions), et, d'autre part, de contacts permanents avec ces organes
- Recherches juridiques concernant 100 cas de violation présumée des droits de l'homme signalés au Groupe consultatif sur les droits de l'homme
- Campagne de sensibilisation et d'information du public au sujet des questions relatives à la liberté de circulation, au droit au retour, à la protection des communautés minoritaires et aux droits de l'homme, notamment par le biais des opérations suivantes : conférences de presse spéciales et communiqués de presse; messages d'intérêt public diffusés sur le Web (12) et à la radio (12); revue de presse (étude de 356 manchettes matinales, 280 articles de presse et 536 coupures de presse internationale); diffusion, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sur les réseaux de radio et sur le Web; et 354 podcasts

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement de la coopération et du dialogue avec Belgrade, Pristina, les voisins régionaux et les organisations internationales

1.2.1 Signature de protocoles et/ou échanges de lettres sur les personnes disparues, les retours, la culture, l'énergie, l'économie, les transports, les postes et télécommunications, les frontières, la police, la justice et l'éducation (2007/08 : 0; 2008/09 : 0; 2009/10 : 6)

1.2.2 Réunions de haut niveau consacrées à l'examen de questions d'intérêt commun pour Belgrade et Pristina (2007/08 : 12; 2008/09 : 10; 2009/10 : 6)

1.2.3 Ouverture de postes de contrôle douanier dans les municipalités du nord du Kosovo (2007/08 : 0; 2008/09 : 0; 2009/10 : 2)

1.2.4 Augmentation du nombre d'enquêtes menées par la Police du Kosovo au sujet d'infractions signalées par INTERPOL (2007/08 : 4 889; 2008/09 : 7 194; 2009/10 : 9 805)

1.2.5 Augmentation du nombre de notices rouges d'INTERPOL publiées par la Police du Kosovo (2007/08 : 25; 2008/09 : 42; 2009/10 : 61)

Produits

- Facilitation de 12 réunions au maximum avec les représentants de Belgrade et de Pristina sur l'application des dispositions concernant la police, les tribunaux, la douane, les transports, l'infrastructure, les frontières et le patrimoine serbe
- Facilitation de 6 réunions entre Belgrade et Pristina sur des questions d'intérêt commun, telles que l'énergie, les personnes disparues et les retours

- 18 séances d'information (environ) à l'intention des États Membres, des organisations régionales et des organismes des Nations Unies sur la coopération entre Belgrade et Pristina
- Facilitation de la participation du Kosovo aux conférences et initiatives bilatérales et multilatérales grâce aux contacts avec les institutions locales, les parties prenantes et les organisations internationales, avant les manifestations, et moyennant une association directe aux manifestations internationales organisées par le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, le Conseil de coopération régionale, la Communauté énergétique de l'Europe du Sud-Est (Processus d'Athènes), l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est, l'Espace européen aérien commun, l'Accord de libre-échange d'Europe centrale et la Charte européenne des petites entreprises
- Réunions et contacts quotidiens avec des autorités judiciaires et policières extérieures sur les questions relatives à la police
- Contacts quotidiens avec INTERPOL, le Bureau central national INTERPOL des États Membres et EULEX en vue de procéder à des échanges d'informations sur les conditions de sécurité, conformément aux accords pertinents conclus en 2002
- Coordination avec EULEX au sujet des demandes d'assistance provenant du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
- Traitement et préparation de la documentation et des instruments juridiques pertinents concernant 3 000 demandes d'entraide judiciaire internationale, conformément à la législation internationale et locale et aux accords bilatéraux conclus avec d'autres États, et prestation de conseils dans ce domaine
- Traitement de 1 200 demandes présentées par des résidents du Kosovo et relatives à des documents d'état civil et à des documents académiques qui doivent être validés par Belgrade et par des autorités internationales
- Facilitation, d'une part, de la participation du Kosovo aux activités des organismes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, tels que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Comité des droits de l'enfant, ainsi que du Mécanisme de surveillance de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, et, d'autre part, de l'établissement, par le Kosovo, de rapports à l'intention de ces organes, moyennant la mobilisation des contacts politiques susceptibles de permettre au Kosovo de s'associer et de participer directement aux travaux de ces organes et la fourniture de conseils et d'informations
- Surveillance de l'application des mémorandums d'accord et des accords signés par la MINUK avec les États, les donateurs et les institutions financières internationales
- Négociation et règlement des éléments suivants : les réclamations et les affaires en suspens, relatives à l'Agence fiduciaire du Kosovo, créée par la MINUK en 2002, et concernant notamment 10 entrepreneurs chargés de projets de l'Agence fiduciaire du Kosovo et du Département des affaires civiles, 30 propriétaires, 100 citoyens qui s'estiment victimes de violations des droits de l'homme, y compris 1 500 réclamations concernant des entreprises collectives et les activités de gestion et de privatisation de l'Agence fiduciaire du Kosovo; des dossiers relatifs à des biens de propriété collective et à des biens publics; et la dette résultant de la présence civile internationale au Kosovo et des activités des Piliers I et II de la MINUK
- Campagne de sensibilisation et d'information du public au sujet de l'amélioration des rapports entre Pristina et Belgrade, en fonction de l'évolution de la situation, par le biais de conférences de presse, de communiqués de presse et de messages diffusés par la radio et sur le Web

Facteurs externes : Les conditions de sécurité demeureront stables dans la région; seront maintenus : l'appui d'EULEX à l'application de l'état de droit, l'appui de l'OSCE et l'appui de la KFOR à l'instauration de bonnes conditions de sûreté et de sécurité.

Tableau 2
Ressources humaines : composante organique

Catégorie											Total
I. Officiers de liaison											
Effectif approuvé 2008/09											38
Effectif proposé 2009/10											8
Variation nette											(30)
II. Police des Nations Unies											
Effectif approuvé 2008/09 ^d											1 565
Effectif proposé 2009/10											8
Variation nette											(1 557)
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
III. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^b	Services généraux ^b	Service de sécurité	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^c	Volontaires des Nations Unies	Total
Bureau des affaires politiques											
Effectif approuvé 2008/09											41
Effectif proposé 2009/10											11
Variation nette											
Bureau des affaires juridiques											
Effectif approuvé 2008/09											15
Effectif proposé 2009/10											14
Variation nette											
Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation											
Effectif approuvé 2008/09											-
Effectif proposé 2009/10											9
Variation nette											
Bureau de liaison pour les questions de police et les questions judiciaires											
Effectif approuvé 2008/09											-
Effectif proposé 2009/10											7

<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile^b</i>	<i>Services généraux^b</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Variation nette											
Bureau de Mitrovica											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2009/10	-	1	6	5	1	-	-	13	19	5	37
Variation nette											
Bureau des Nations Unies à Belgrade											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2009/10	-	1	2	1	2	-	-	6	6	-	
Variation nette											
Bureau des Nations Unies à Skopje											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2009/10	-	-	-	1	1	-	-	2	2	-	4
Variation nette	-	-	-	1	1	-	-	2	2	-	4
Bureau des communautés, des retours et des minorités											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	4	3	-	3	-	10	10	6	26
Effectif proposé 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette											
Groupe consultatif sur la sécurité											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	1	1	-	1	-	3	-	-	3
Effectif proposé 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette											
Bureau du porte-parole et de l'information											
Effectif approuvé 2008/09	-	1	5	7	-	4	-	17	41	2	60
Effectif proposé 2009/10	-	-	1	1	-	-	-	2	7	1	10
Variation nette											

<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile^b</i>	<i>Services généraux^b</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Bureau de liaison militaire											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	2	2	–	1	–	6	3	–	9
Effectif proposé 2009/10	–	1	–	–	–	–	–	1	3	–	4
Variation nette											
Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	5	–	–	–	6	19	1	26
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette											
Bureau des questions de parité entre les sexes											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	1	3	1	5
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette											
Bureau du Directeur (Département de l'administration civile)											
Effectif approuvé 2008/09	–	2	–	–	–	3	–	5	4	2	11
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette											
Groupe de la gouvernance centrale											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	7	4	–	–	–	12	14	9	35
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette											
Groupe de la gouvernance locale											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	5	2	–	–	–	8	7	9	24
Effectif proposé 2009/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
III. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile ^b	Services généraux ^b	Service de sécurité	Total partiel	Personnel	Volontaires	Total
									recruté sur le plan national ^c	des Nations Unies	
Variation nette											
Ministère des collectivités locales											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	1	2	-	1	-	4	2	1	7
Effectif proposé 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette											
Ministère des communautés et des retours											
Effectif approuvé 2008/09	-	1	-	1	-	1	-	3	2	2	7
Effectif proposé 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette											
Administration régionale											
Effectif approuvé 2008/09	-	2	5	1	-	2	-	10	9	11	30
Effectif proposé 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette											
Administration municipale											
Effectif approuvé 2008/09	-	-	17	16	-	-	-	33	59	57	149
Effectif proposé 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette											
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2008/09	-	12	64	58	-	22	-	156	191	101	448
Effectif proposé 2009/10	-	6	21	21	7	-	-	55	58	13	126
Variation nette											
	-	(6)									

<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
<i>III. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile^b</i>	<i>Services généraux^b</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Total général (I, II et III)										
Effectif approuvé 2008/09										2 051
Effectif proposé 2009/10										

Variation nette

^a Précédemment affecté à la composante état de droit maintenant dissoute.

^b Transformation de postes d'agent des services généraux en postes d'agent du Service mobile, conformément aux dispositions de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale.

^c Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 22 postes

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 12 postes, contrebalancée par la création de 3 postes

Volontaires des Nations Unies : création d'un poste

35. Le Bureau des affaires politiques continuera d'observer et d'analyser l'évolution de la situation politique au Kosovo et dans la région, en évaluant les tendances qui pourraient avoir des répercussions sur la stabilité et la prospérité régionales. Il s'agit de tâches essentielles dans la mesure où la situation devrait demeurer complexe au Kosovo durant l'exercice budgétaire 2009/10. Le Bureau jouera également un rôle important qui consistera à s'assurer que les opérations de la MINUK sont en conformité avec la position de stricte neutralité de l'ONU concernant le statut du Kosovo. Il publiera des rapports quotidiens et hebdomadaires sur les événements, notamment politiques, qui pourraient se répercuter sur la stabilité et la prospérité régionales et contribuera à l'élaboration des rapports trimestriels que le Secrétaire général adresse au Conseil de sécurité. D'autre part, le Bureau appuiera la direction de la Mission en formulant des recommandations sur des questions relatives à l'évolution de la situation politique au Kosovo et dans la région et maintiendra des contacts réguliers avec les institutions, les partis politiques, les représentants des communautés minoritaires et religieuses du Kosovo et la communauté diplomatique. Il facilitera les arrangements relatifs à la participation du Kosovo aux accords politiques multilatéraux, ainsi que les arrangements bilatéraux avec les États qui n'ont pas reconnu la déclaration d'indépendance prononcée par les autorités du Kosovo.

36. Dans le cadre du réaménagement de la structure administrative et opérationnelle de la Mission, il est proposé de réduire l'effectif du Bureau des affaires politiques pour l'exercice budgétaire 2009/10. Ainsi, il est proposé de supprimer les postes de spécialiste des questions politiques (hors classe) (3 P-5), de spécialiste des questions politiques (2 P-4 et 3 P-3) et d'assistant administratif (2 agents des services généraux (Autres classes) et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national). En outre, il est proposé de transférer 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau des Nations Unies à Belgrade, 1 poste P-5 au Bureau du chef d'état-major, 1 poste P-3 au Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation et un poste P-2 au Bureau de Mitrovica.

37. Dans le cadre de la suppression proposée du Bureau des questions de parité entre les sexes, la Mission transférerait au Bureau des affaires politiques ses activités relatives à la promotion de l'égalité des sexes, grâce au redéploiement d'un poste de Volontaire des Nations Unies du Bureau des questions de parité entre les sexes, qui permettra de créer un poste de spécialiste des affaires politiques. Le/la titulaire du poste remplirait les fonctions d'interlocuteur pour les questions de parité entre les sexes et de conseiller en matière de parité entre les sexes auprès du Représentant spécial du Secrétaire général. Il donnerait des avis en réponse aux demandes relatives à la question de l'égalité des sexes dans tous les volets des activités de la Mission. Par ailleurs, il/elle représenterait le Représentant spécial aux réunions ou autres manifestations où des informations relatives à la question de l'égalité des sexes seraient requises et fournirait un appui à l'élaboration des documents de présentation de cette problématique et à la formulation de brèves déclarations de principe.

38. Dans le cadre du réaménagement de la Mission et en vue de contribuer au renforcement des capacités nationales, il est proposé de supprimer trois postes de spécialiste des affaires politiques (P-3) et de faire assumer les fonctions liées à ces postes par des administrateurs recrutés sur le plan national (nouveaux postes).

Bureau des affaires juridiques

Personnel recruté sur le plan international : suppression d'un poste

39. Le Bureau des affaires juridiques devrait jouer un rôle plus important, au regard des questions juridiques découlant de la mise en place des nouvelles institutions du Kosovo, qui fait suite à l'entrée en vigueur de la Constitution, et de la décision de la Commission européenne de mettre un terme, en 2008, aux activités du Pilier IV (reconstruction) de la MINUK dirigé par l'Union européenne. Le Bureau s'acquittera également de fonctions relatives au traitement des demandes et des affaires en instance, concernant notamment des entreprises collectives et des entreprises publiques et liées à la présence internationale civile au Kosovo, et prêter son appui au transfert des locaux précédemment occupés par la MINUK. Il réalisera aussi des tâches liées aux aspects juridiques de l'application des arrangements en vue de la participation du Kosovo aux accords internationaux.

40. Dans le cadre du réaménagement de la structure opérationnelle et administrative de la Mission et compte tenu de la réduction du volume et de la portée des activités qui en résulte, il est proposé de reclasser le poste de Directeur des affaires juridiques de la classe D-2 à la classe D-1, de supprimer deux postes de

spécialiste des affaires juridiques (P-5) et de transférer un poste P-2 au Groupe consultatif sur les droits de l'homme. Dans le souci de rationaliser les bureaux de la Mission et de regrouper les fonctions relatives aux avis juridiques, il est proposé que deux postes de juriste (P-3), dont les titulaires fourniraient un appui juridique aux processus d'achat et seraient les points de contact en ce qui concerne les mémorandums d'accord entre la MINUK et d'autres organisations internationales, dont EULEX, soient redéployés au Bureau des affaires juridiques, l'un à partir du Groupe des avis juridiques et l'autre à partir de la Division de la réforme du système judiciaire (précédemment rattachée à la composante état de droit maintenant dissoute).

Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation

Personnel recruté sur le plan international : création de 9 postes

Personnel recruté sur le plan national : création de 7 postes

Volontaires des Nations Unies : création de 4 postes

41. Eu égard à l'entrée en vigueur de la Constitution du Kosovo, en juin 2008, la MINUK n'est plus en mesure de s'acquitter de tâches relevant de l'administration intérimaire. Si le Bureau des communautés, des retours et des minorités a mis un terme à ses opérations, la MINUK doit encore faire face à des questions opérationnelles nouvelles, telles que la prestation d'un appui aux communautés destiné à améliorer les conditions de retour des personnes déplacées et à promouvoir le processus à long terme de réconciliation des communautés. C'est dans cette perspective qu'il est proposé de créer le Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation.

42. Les opérations du Bureau se limiteraient à l'observation, à l'établissement de rapports, à la facilitation et à l'appui et le Bureau jouerait un rôle spécifique pour nombre de questions relatives aux communautés, telles que la protection des minorités, le retour des personnes déplacées, l'intégration des communautés et le patrimoine culturel; en outre, il suivrait la situation concernant l'intégration des représentants des minorités, des personnes rentrées chez elles et des femmes dans les processus de prise de décisions, l'accès des minorités aux services publics et la protection des droits sociaux, culturels et religieux des minorités. D'autre part, le Bureau faciliterait les contacts entre Belgrade et Pristina au sujet des arrangements relatifs à la douane, aux transports, à l'infrastructure et au patrimoine, ainsi que de questions techniques d'intérêt commun. Tandis que le Bureau des affaires politiques faciliterait les arrangements relatifs à la participation du Kosovo aux accords politiques multilatéraux, le Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation faciliterait les arrangements dans les domaines des droits de l'homme et des questions économiques qui touchent les minorités du Kosovo, telles que la douane, les transports et l'infrastructure.

43. Le Bureau comporterait l'effectif suivant : une équipe de direction établie à Pristina et comprenant un administrateur général de la classe D-1, dont le poste sera pourvu par transfert d'un poste du Bureau du Directeur du Département de l'Administration civile; un spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont les postes seraient pourvus par transfert des postes correspondants du Bureau des communautés, des retours et des minorités; un fonctionnaire de l'information

(P-3), dont le poste serait pourvu par transfert d'un poste correspondant du Groupe de la gouvernance centrale; et un spécialiste des affaires civiles (Volontaire des Nations Unies), dont le poste serait pourvu par transfert d'un poste du Bureau des communautés, des retours et des minorités. Une équipe réduite serait établie à Peć et s'appuierait sur le Bureau de Mitrovica pour s'acquitter de fonctions d'appui aux communautés et de facilitation dans les municipalités du nord. L'équipe de Peć serait composée comme suit : un spécialiste des affaires civiles (P-4) et deux assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont les postes seraient pourvus par transfert des postes correspondants du Groupe de la gouvernance centrale; un spécialiste des affaires politiques (Volontaire des Nations Unies), dont le poste serait pourvu par transfert d'un poste du Bureau du Directeur du Département de l'Administration civile. Pour couvrir d'autres municipalités, le Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation déploierait une équipe mobile comportant quatre spécialistes des affaires civiles (1 P-4, 1 P-3 et 2 Volontaires des Nations Unies), dont les postes seraient pourvus par transfert de postes du Groupe de la gouvernance centrale, et quatre assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) dont les postes seraient pourvus par transfert de postes du Bureau du Directeur du Département de l'Administration civile.

44. Le Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation serait également chargé d'assurer la continuité et de mettre en place les arrangements transitoires après l'interruption, le 30 juin 2008, du financement octroyé par la Commission européenne pour les opérations du Pilier IV de la MINUK (reconstruction). En coordination avec le Bureau des affaires juridiques, le Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation assurerait également la représentation extérieure, dans le domaine économique, et fournirait un appui au Représentant spécial du Secrétaire général en ce qui concerne les questions relatives aux discussions techniques entre Belgrade et Pristina. Dans cette perspective, l'effectif du Bureau comprendrait également un poste d'administrateur hors classe chargé de la coordination économique (P-5), qui serait pourvu par transfert d'un poste du même niveau du Bureau du Représentant du Secrétaire général. L'administrateur hors classe chargé de la coordination économique s'acquitterait des tâches suivantes : faciliter la participation du Kosovo aux initiatives et aux accords internationaux relevant du domaine économique, lorsqu'il sera fait appel au pilotage ou à la participation de la MINUK; représenter la MINUK dans divers organes et à différentes réunions, lorsqu'il y a lieu, et offrir les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général; instaurer et entretenir une communication avec la présidence et les membres des initiatives internationales et des institutions de l'Union européenne pertinentes; tenir la Mission informée de l'environnement économique dans lequel elle évolue, en identifiant, à l'échelon régional, les questions économiques stratégiques et les enjeux économiques nouveaux, en analysant les implications et en formulant des recommandations, le cas échéant. D'autre part, il/elle assurerait un suivi et une analyse des informations, ainsi que la gestion, la coordination et la supervision de l'élaboration des évaluations et autres matériaux ayant trait au développement économique au Kosovo et dans la région. Le Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation comprendrait aussi un poste d'économiste de la classe P-3, qui serait pourvu par transfert d'un poste du Bureau des affaires politiques et dont le titulaire, qui relèverait de l'administrateur hors classe chargé de la coordination économique, fournirait un appui technique dans le domaine économique. Le/la titulaire du poste s'acquitterait des tâches suivantes :

recueillir des informations sur la situation économique au Kosovo et dans la région; assurer la liaison avec des interlocuteurs au sein de diverses institutions économiques présentes au Kosovo; fournir une contribution de fond à l'élaboration de la documentation économique, selon les besoins; procéder à des travaux de recherche et d'analyse concernant la dynamique sociale et économique au Kosovo et dans la région; identifier les questions économiques stratégiques et les enjeux économiques nouveaux et contribuer à l'élaboration de politiques nouvelles et de recommandations; et assurer l'élaboration et l'actualisation des évaluations et autres matériaux ayant trait au développement économique au Kosovo.

45. Dans le souci d'une facilitation des arrangements relatifs à la participation du Kosovo aux accords internationaux, le Bureau comprendrait aussi un poste de spécialiste des droits de l'homme, de la classe P-4, pourvu par transfert d'un poste P-5 de l'Administration municipale, qu'il est proposé de reclasser à la classe P-4.

Bureau de liaison pour les questions de police et de justice

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 7 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes

46. EULEX devant prendre la responsabilité des opérations en matière de police et de justice et en matière douanière à partir de décembre 2008, il est proposé de dissoudre la composante état de droit de la MINUK pour l'exercice budgétaire 2009/10, et donc de mettre fin aux activités du Département de la justice et de la police de la MINUK. Dans ce contexte, il est également proposé de créer un Bureau de liaison pour les questions de police et de justice, qui serait intégré à la composante organique de la Mission et assurerait la liaison et la coordination avec les composantes de police et de justice d'EULEX. Le Bureau s'acquitterait également de fonctions résiduelles en matière de police et de justice et relatives aux affaires internes en appui à INTERPOL et au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie jusqu'à ce qu'EULEX ait établi des liens formels avec ces organisations, ainsi que concernant les personnes disparues et les relations extérieures avec les États qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo, s'agissant des demandes d'arrestation provisoire et d'extradition, la signification d'actes et les avis de recherche internationaux. Le Bureau se chargerait également d'aider les résidents du Kosovo à obtenir la validation de leurs documents d'état civil et titres universitaires par Belgrade et par les autorités internationales.

47. Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste de conseiller principal de la classe P-5 qui serait pourvu grâce au transfert d'un poste D-1 du Bureau du chef de la police de l'ancienne composante état de droit déclassé en poste P-5. Le Conseiller principal relèverait directement du Représentant spécial du Secrétaire général pour les questions de police, exercerait un certain nombre de fonctions résiduelles qui relevaient précédemment des attributions du chef de la police et assurerait la gestion et la coordination des travaux de huit agents de la Police des Nations Unies. Le/la titulaire serait secondé(e) par 4 assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont les postes seraient pourvus grâce au transfert de postes du Bureau du chef de la police et qui seraient notamment chargés de travaux de traduction pour les membres de la Police des Nations Unies.

48. Les fonctions du Bureau ayant trait à la justice seraient confiées à un inspecteur judiciaire de la classe P-3, dont le poste serait pourvu grâce au transfert d'un poste du Département de la justice de l'ancienne composante état de droit, assisté par deux juristes adjoints de 1^{re} classe (P-2), deux juristes (Volontaires des Nations Unies) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont les postes seraient pourvus grâce au transfert de postes équivalents du Département de la justice de l'ancienne composante état de droit. Les juristes adjoints de 1^{re} classe apporteraient un appui dans le domaine des relations extérieures, assureraient la liaison avec le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et faciliteraient l'application des dispositions relatives aux tribunaux du nord du Kosovo, rendraient compte de l'évolution de la situation en matière d'état de droit dans tout le Kosovo et conseilleraient le Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions relatives au système judiciaire.

49. La Mission continuera d'assumer des fonctions de relations extérieures s'agissant d'assurer la liaison avec les pays qui ne sont pas prêts à traiter directement avec EULEX ou avec les institutions du Kosovo et de traiter leurs demandes. Actuellement, 70 % de la charge de travail correspondant aux relations extérieures (soit 6 300 cas sur 9 000) concernent des pays qui choisissent de traiter directement avec les autorités du Kosovo, les 30 % restants étant des demandes qui nécessitent l'intervention de la MINUK, notamment des demandes d'arrestation provisoire, la signification d'actes tels que des citations à comparaître, des avis et des décisions, des avis de recherche internationaux et des demandes d'extradition ou de transfèrement de prisonniers via INTERPOL, et d'autres demandes présentées en vertu de la législation applicable et des accords bilatéraux entre la MINUK et d'autres gouvernements. La Mission poursuivra ses fonctions relatives aux personnes disparues jusqu'à ce que toutes les parties prenantes soient prêtes à coopérer avec EULEX et avec les autorités du Kosovo. L'effectif du Bureau comprendrait un coordonnateur de l'identification/anthropologue légiste, dont le poste serait pourvu grâce au transfert d'un poste P-3 du Bureau des personnes disparues et de la criminalistique de l'ancienne composante état de droit.

50. Un juriste de la classe P-4 serait chargé des fonctions de la MINUK en rapport avec le Ministère de l'intérieur. Il serait secondé par un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), les deux postes devant être pourvus grâce au transfert de postes du Groupe de la gouvernance centrale. Le juriste serait chargé d'établir et d'entretenir des contacts quotidiens avec le Ministère de l'intérieur et EULEX sur les questions relevant du mandat de la Mission dans les domaines des procédures policières, de la sécurité, de la gestion des frontières, de la protection des témoins et concernant les documents de voyage de la MINUK encore en circulation, ainsi que dans le domaine de la justice, en particulier la sécurité et la sûreté dans les régions abritant des minorités. Il tiendrait le Représentant spécial du Secrétaire général informé des questions pratiques ayant trait à la police, à la sécurité du patrimoine culturel, aux frontières et à leur gestion. L'assistant administratif aiderait les communautés à résoudre les derniers problèmes de vérification de documents d'état civil (concernant la certification par les pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo).

Bureau de Mitrovica

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 13 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 19 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 5 postes

51. Le Bureau de Mitrovica était précédemment une composante du Département de l'administration civile. Toutefois, dans le cadre du réaménagement de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, ce département sera dissous, le Bureau de Mitrovica devenant une unité administrative à part entière chargée de fournir un soutien aux minorités et de favoriser la réconciliation entre les communautés dans les municipalités du nord, et notamment d'exercer des fonctions de suivi et d'établissement de rapports sur la situation des minorités et l'intégration des communautés. Le Bureau de Mitrovica exécuterait des tâches administratives visant à maintenir les liens entre les municipalités du nord et les institutions du Kosovo. Il assurerait également, au besoin, un rôle de médiation et d'arbitrage entre les communautés minoritaires et veillerait à ce que la partie nord de la municipalité de Mitrovica bénéficie de services publics adéquats sur des questions telles que l'occupation des sols, les permis de construire ou les dépenses budgétaires. Par ailleurs, le Bureau de Mitrovica assurerait la coordination des initiatives de prévention des conflits entreprises par les communautés locales, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies au Kosovo, EULEX, l'OSCE et la KFOR. Le bureau de la Mission dans le nord du Kosovo se chargera de collecter et de communiquer des informations sur l'évolution de la situation politique, notamment aux fins de l'établissement des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité.

52. Dans ce contexte, il est proposé de créer les postes suivants : 1 poste D-1 de chef du Bureau, 1 poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), 7 postes de spécialiste des affaires civiles (2 P-4 et 5 Volontaires des Nations Unies) et 1 poste d'assistant administratif (agent du Service mobile), tous devant être pourvus grâce au transfert de postes équivalents du bureau de l'Administration régionale de l'ancien Département de l'administration civile; 7 postes de spécialiste des affaires civiles (3 P-4 et 4 P-3) et 19 postes d'assistant administratif (agents des services généraux recrutés sur le plan national), devant être pourvus grâce au transfert de postes du bureau de l'Administration municipale; et 1 poste de spécialiste des affaires civiles (P-2), pourvu grâce au transfert d'un poste du Bureau des affaires politiques. Les spécialistes des affaires civiles seraient en poste dans les municipalités de Leposavić, Zvečan et Zubin Potok et les assistants administratifs exerceraient notamment les fonctions d'assistant linguistique/ traducteur et de chauffeur.

Bureau des Nations Unies à Belgrade

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 6 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes

53. Le Bureau des Nations Unies à Belgrade a été créé le 1^{er} juillet 2003; il est l'un des deux bureaux de la MINUK situés à l'extérieur du Kosovo. Dans le cadre du réaménagement de la Mission, le Bureau de Belgrade devient une unité administrative à part entière, qui s'acquittera de fonctions de liaison et de coordination et rendra compte des événements politiques concernant la Serbie et le Monténégro propres à influencer sur la stabilité de la région et intéressant le mandat de la Mission. Le Bureau exercera également des fonctions destinées à faciliter le dialogue entre Pristina et Belgrade. Le poste de directeur du Bureau (D-2) serait

pourvu grâce au transfert d'un poste D-2 du Bureau des affaires politiques. Le Directeur représenterait les Nations Unies au plus haut niveau dans les contacts avec le Président, le Premier Ministre et les ministres du Gouvernement serbe ainsi qu'avec le corps diplomatique à Belgrade.

54. Il est également proposé que le personnel du Bureau comprenne un poste de spécialiste des affaires politiques (hors classe) et chef adjoint (P-5), deux postes de spécialiste des affaires politiques (1 P-4 et 1 P-3), un poste d'assistant personnel (agent du Service mobile) et quatre postes d'assistant administratif (1 agent du Service mobile et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national), qui seraient pourvus grâce au transfert des postes correspondants du Bureau des affaires politiques. Il est également proposé de transférer du Bureau du porte-parole et de l'information deux postes d'assistant d'information (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et un analyste des médias (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureau des Nations Unies à Skopje

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

55. Le Bureau des Nations Unies à Skopje était précédemment présenté comme une composante du Bureau des affaires politiques. Cependant, dans le cadre du réaménagement de la structure administrative et opérationnelle de la Mission, il devient une unité administrative à part entière. Le Bureau rend compte des événements politiques propres à influencer sur la stabilité de la région et sur l'exécution du mandat de la MINUK et assure la liaison avec les autorités locales et régionales afin de faciliter le transit et la livraison des biens et services destinés à la Mission. Le Bureau assure aussi la liaison et la coordination avec les autorités gouvernementales, le corps diplomatique, les organisations non gouvernementales, les médias et les représentations des organismes des Nations Unies en ex-République yougoslave de Macédoine.

56. Il est proposé que le tableau d'effectifs du Bureau comprenne un attaché de liaison (P-3) et deux assistants aux services linguistiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), dont les postes seraient pourvus grâce au transfert de postes équivalents du Groupe de la gouvernance centrale, ainsi qu'un assistant administratif (agent du Service mobile), dont le poste serait pourvu grâce au transfert d'un poste du Département de l'administration civile.

Bureau des communautés, des retours et des minorités

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 10 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 10 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 6 postes

57. Dans le cadre du réaménagement de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, le Bureau des communautés, des retours et des minorités sera dissous, toutes les fonctions résiduelles étant confiées aux bureaux compétents de la nouvelle structure de la Mission. Dans ce contexte, il est proposé de supprimer le poste de chef adjoint du Bureau (P-4) ainsi que des postes de spécialiste des retours dans les communautés (2 P-4), de spécialiste des droits des

minorités (3 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies), d'assistant administratif [3 agents des services généraux (Autres classes)] et d'assistant aux retours dans les communautés (7 agents des services généraux recrutés sur le plan national). En outre, il est proposé de transférer un poste P-5, un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste de Volontaire des Nations Unies au Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations et de transférer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe consultatif sur les droits de l'homme.

Groupe consultatif pour les questions de sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes

58. Dans le cadre du réaménagement de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, le Groupe consultatif pour les questions de sécurité sera dissous. Il est donc proposé de supprimer les postes de spécialiste de la gouvernance et des relations publiques (P-3) et d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] et de transférer le poste P-4 au Groupe consultatif sur les droits de l'homme.

Bureau du porte-parole et de l'information

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 16 postes et ajout d'un poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 34 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution d'un poste

59. Dans le cadre du réaménagement de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, les services d'information de la Mission seront réduits et, en particulier, les conférences de presse hebdomadaires seront supprimées, de même que les activités d'appui aux programmes de télévision et de radio. Toutefois, le Bureau poursuivra ses activités de sensibilisation du public aux problèmes des minorités et continuera de fournir un soutien technique au réseau de radiodiffusion. Il s'acquittera également de tâches d'information courantes, telles que l'organisation de points de presse, la publication de communiqués de presse, la revue des gros titres et l'établissement de rapports de surveillance des médias.

60. Dans ce contexte, il est proposé de déclasser le poste D-1 de chef de l'information en poste P-4 de fonctionnaire de l'information. Il est également proposé de supprimer les postes de directeur adjoint de l'information (P-5), de fonctionnaire de l'information (4 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), de réalisateur d'émissions radiophoniques (2 P-3), d'assistant administratif [4 agents des services généraux (Autres classes)] et d'assistant d'information (29 agents des services généraux recrutés sur le plan national). En outre, il est proposé de transférer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe consultatif sur les droits de l'homme et trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau des Nations Unies à Belgrade.

Bureau de liaison militaire

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes

61. Suite au déploiement d'EULEX au Kosovo, les activités du Bureau de liaison militaire seront considérablement réduites. Le Bureau continuera d'assurer la liaison entre la MINUK et la KFOR à Pristina et à Mitrovica. Il continuerait donc d'être dirigé par un officier de liaison en chef de la classe D-1 (poste approuvé) ayant le grade de général afin de permettre les contacts avec le commandant, le commandant adjoint et le chef d'état-major de la KFOR, qui ont tous le grade de général. Il est proposé de supprimer le poste de chef du centre d'opérations (P-5) et un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] et de transférer un poste P-4 et deux postes P-3 au centre d'opérations qui est désormais intégré au Bureau du Chef de cabinet.

Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 19 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution d'un poste

62. Le Bureau du Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo a cessé ses activités le 31 décembre 2008 suite à la dissolution du Corps. Par conséquent, il est proposé de supprimer les postes de Coordonnateur du Corps de protection du Kosovo (P-4), de fonctionnaire chargé de la formation (4 P-3), de logisticien (1 P-2), quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national et des postes d'assistant administratif (15 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Dans le cadre de la reconfiguration de la MINUK, il est aussi proposé de transférer un poste de Volontaire des Nations Unies au centre d'opérations.

Bureau des questions d'égalité entre les sexes

Personnel recruté sur le plan international : diminution d'un poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution d'un poste

63. Dans le cadre de la nouvelle configuration de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, il n'est plus nécessaire qu'une unité administrative à part entière soit chargée des questions d'égalité entre les sexes. Le Bureau des questions d'égalité entre les sexes sera donc dissous et les fonctions résiduelles confiées au Bureau des affaires politiques. Dans ce contexte, il est proposé de transférer un poste de Volontaire des Nations Unies au Bureau des affaires politiques. Il est également proposé de supprimer les postes de spécialiste des questions d'égalité entre les sexes (hors classe) (P-5), de spécialiste des questions d'égalité entre les sexes (un administrateur recruté sur le plan national) et d'assistant administratif (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Bureau du Directeur de l'administration civile

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes

64. Dans le cadre du réaménagement de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, le Bureau du Directeur de l'administration civile sera dissous, toutes les fonctions résiduelles étant confiées aux bureaux compétents de la nouvelle structure de la Mission. Dans ce contexte, il est proposé de supprimer les postes d'assistant administratif [2 agents des services généraux (Autres classes)]. Il est également proposé de transférer un poste D-2 au Bureau du Chef de cabinet, un poste D-1, quatre postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste de Volontaire des Nations Unies au Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations, un poste de Volontaire des Nations Unies au Bureau du Chef de cabinet et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au Bureau des Nations Unies à Skopje.

Groupe de la gouvernance centrale

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 12 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 14 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 9 postes

65. Dans le cadre du réaménagement de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, le Groupe de la gouvernance centrale sera dissous, la Mission n'étant plus en mesure de s'acquitter efficacement des fonctions correspondantes. En conséquence, il est proposé de supprimer les postes d'administrateur général (D-1), de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), de spécialiste des affaires civiles (3 P-4, 1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies) et d'assistant administratif (7 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Il est également proposé de transférer deux postes P-4, deux postes P-3, deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et deux postes de Volontaire des Nations Unies au Bureau d'appui aux communautés et de facilitation des relations, un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau de liaison pour les questions de police et de justice, et un poste P-3 et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau des Nations Unies à Skopje.

Groupe de la gouvernance locale

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 8 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 7 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 9 postes

66. Dans le cadre du réaménagement de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, le Bureau de la gouvernance locale sera dissous, la Mission n'étant plus en mesure de s'acquitter efficacement des fonctions correspondantes. En conséquence, il est proposé de supprimer les postes d'administrateur général (D-1), de spécialiste des affaires civiles (hors classe) (P-5), de spécialiste des affaires civiles (4 P-4 et 6 Volontaires des Nations Unies), de spécialiste des communautés locales (2 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies), de fonctionnaire des finances et du budget (2 Volontaires des Nations Unies) et d'assistant administratif (7 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Ministère de l'administration locale

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution d'un poste

67. Dans le cadre du réaménagement de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, le Ministère de l'administration locale sera dissous, la Mission n'étant plus en mesure de s'acquitter efficacement des fonctions correspondantes. En conséquence, il est proposé de supprimer les postes de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), de spécialiste des affaires civiles (2 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies) et d'assistant administratif (1 agent des services généraux (Autres classes) et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Ministère des communautés et des retours

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes

68. Dans le cadre du réaménagement de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, le Ministère des communautés et des retours sera dissous, la Mission n'étant plus en mesure de s'acquitter efficacement des fonctions correspondantes. En conséquence, il est proposé de supprimer les postes d'administrateur général (D-1), de spécialiste des affaires civiles (1 P-3 et 2 Volontaires des Nations Unies) et d'assistant administratif (1 agent des services généraux (Autres classes) et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Administration régionale

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 10 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 9 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 11 postes

69. Dans le cadre du réaménagement de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, le bureau de l'Administration régionale sera dissous. Les fonctions dont il était chargé seront confiées au Bureau de Mitrovica et, par conséquent, il est proposé que soient transférés à celui-ci un poste D-1, un poste P-5, deux postes P-4, un poste P-3, un poste d'agent des services généraux (Autres classes) et cinq postes de Volontaire des Nations Unies. Il est également proposé de supprimer les postes de représentant régional (D-1), de spécialiste des affaires civiles (hors classe) (2 P-5), de spécialiste des affaires civiles (6 Volontaires des Nations Unies) et d'assistant administratif (1 agent des services généraux (Autres classes) et 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Administration municipale

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 33 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 59 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 57 postes

70. Dans le cadre du réaménagement de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, le bureau de l'Administration municipale sera dissous. Les fonctions dont il était chargé seront confiées au Bureau de Mitrovica et, par conséquent, il est proposé que soient transférés à celui-ci trois postes P-4, trois postes P-3 et 19 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Il est également proposé de transférer un poste P-5 au Bureau d'appui aux communautés et de facilitation des relations. En outre, il est proposé de supprimer les postes de représentant municipal (2 P-5 et 5 P-4), de représentant municipal adjoint (2 P-3), de spécialiste des affaires civiles (5 P-4, 10 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 57 Volontaires des Nations Unies), d'administrateur de projets (1 P-4), de spécialiste de l'aménagement du territoire (1 P-3) et d'assistant administratif (38 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Composante 2 : appui

71. Comme indiqué dans les tableaux ci-après, un appui efficace et rationnel serait assuré dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité afin que la Mission puisse s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par la réalisation de produits correspondants et l'amélioration des services. Des services d'appui seraient fournis aux effectifs autorisés (8 officiers de liaison, 8 membres de la Police des Nations Unies et, en ce qui concerne le personnel civil opérationnel, 173 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 290 sur le plan national et 28 Volontaires des Nations Unies). Ces services concernent tous les domaines, et notamment la mise en œuvre des directives relatives à la déontologie et à la discipline et des programmes de sensibilisation à la prévention du VIH/sida, l'administration du personnel, les soins de santé, l'entretien de locaux à usage de bureaux et d'habitations, les communications et l'informatique, les transports terrestres, les opérations d'approvisionnement et de réapprovisionnement et la sécurité de l'ensemble du personnel dans la zone de la Mission.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Fourniture à la Mission d'un appui efficace et rationnel dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

2.1.1 Mise en service intégrale d'un système de contrôle d'accès au réseau

2.1.2 Réduction de 10 % de la durée des réparations pour l'entretien des véhicules (2007/08 : 23,3 heures en moyenne; 2008/09 : 20,39 heures en moyenne; 2009/10 : 18,35 heures en moyenne)

2.1.3 Application intégrale du programme d'entretien préventif pour l'ensemble du matériel de génie et les locaux de la MINUK, le nombre de pannes ou d'interruptions de service graves étant ainsi réduit au minimum (2007/08 : 146 pannes/interruptions de

service graves; 2008/09 : 114 pannes/interruptions de service graves; 2009/10 : 65 pannes/interruptions de service graves)

2.1.4 Respect intégral du ratio des stocks de biens durables fixé par les responsables de la gestion du matériel

Produits

Amélioration des services

- Réduction de l'accès au réseau informatique de la Mission par des utilisateurs de matériel informatique non autorisés ou ne travaillant pas pour l'ONU (à hauteur de 99 %)
- Exécution d'un programme dans le cadre duquel des entretiens sont effectués tous les 5 000 kilomètres pour le parc de véhicules de la Mission
- Exécution d'un programme d'inspection précoce et de contrôle amélioré pour l'ensemble du matériel d'entretien

Personnel militaire, de police et civil

- Affectation, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 8 officiers de liaison et de 8 membres de la Police des Nations Unies
- Administration d'un nombre moyen de 491 membres du personnel civil, dont 173 recrutés sur le plan international et 290 recrutés sur le plan national, et de 28 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de l'ensemble du personnel militaire et civil et des membres des unités de police portant sur la formation, la prévention, le suivi et l'application de mesures disciplinaires ainsi que sur la formulation de recommandations concernant les mesures à prendre en cas de manquement

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état de 4 bâtiments situés à Pristina et de 3 bâtiments situés respectivement à Mitrovica, Belgrade et Skopje, ainsi que de 24 stations de télécommunications abritant un répéteur
- Prestation de services d'assainissement pour tous les locaux (eaux usées et enlèvement et élimination des ordures)
- Exploitation et entretien de 36 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Cession de 40 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, de 3 bâtiments préfabriqués sis à Kobe et de 500 climatiseurs

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 189 véhicules appartenant à l'ONU, dont 14 véhicules blindés, dans un atelier desservant 4 sites
- Cession de 150 véhicules légers, de 4 véhicules blindés et de 2 cars

Transmissions

- Appui et entretien d'un réseau à satellites composé d'une station centrale terrienne, de 8 microterminaux VSAT, de 4 liaisons hertziennes et de 12 standards téléphoniques

- Appui et entretien de 4 systèmes de visioconférence destinés à assurer les communications avec les services du Siège et d'autres missions
- Cession de 20 standards téléphoniques et de 105 liaisons hertziennes, de 1 000 radios mobiles VHF, de 1 438 radios mobiles UHF et de 2 329 émetteurs-récepteurs

Informatique

- Appui et entretien de 113 serveurs, 478 ordinateurs de bureau, 160 ordinateurs portatifs, 167 imprimantes et 52 émetteurs numériques sur 4 sites
- Appui et entretien de 3 liaisons terrestres louées
- Cession de 24 serveurs, 1 809 ordinateurs de bureau, 1 823 moniteurs, 721 ordinateurs portatifs, 286 imprimantes et 12 expéditeurs numériques

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'une unité médicale de niveau I à Pristina et d'un centre de médecine du travail à Mitrovica pour un poste de huit heures
- Fonctionnement, coordination et maintien d'un dispositif d'évacuation par voies terrestre et aérienne dans toute la zone de la Mission et pour tous les sites des Nations Unies, à destination des hôpitaux de niveau II de la KFOR situés à Prizren et à Mitrovica, des centres de niveau II d'EULEX et des hôpitaux de niveau III de Belgrade et de Skopje ainsi que d'un centre médical spécialisé situé à Vienne
- Exploitation et entretien d'un service de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH, à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Mise en œuvre du programme de prévention de l'infection à VIH et de soins contre cette maladie, destiné à l'ensemble du personnel de la Mission
- Vaccination de l'ensemble du personnel de la Mission contre la grippe

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à tous les personnels se trouvant dans la zone de la Mission
- Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 au personnel de direction de la Mission et aux personnalités en visite
- Évaluation de la sécurité des sites situés dans la zone de la Mission, et notamment contrôle de la sécurité des domiciles de 173 fonctionnaires recrutés sur le plan international
- Formation en matière de sécurité, formation de base en matière de prévention des incendies et exercices d'évacuation en cas d'incendie, à l'intention de tous les nouveaux arrivants
- Organisation de 4 exercices de postes de commandement
- Organisation de 2 exercices d'incendie dans tous les complexes de la MINUK
- Synthèse des résultats de l'évaluation des risques au Kosovo
- Réunions d'information mensuelles destinées à sensibiliser l'ensemble du personnel de la Mission aux questions de sécurité et aux plans d'urgence, afin que tous soient informés de toutes les questions touchant leur sécurité et leur sûreté

Facteurs externes : Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement de biens et de services.

Tableau 3
Ressources humaines pour la composante 2 : appui

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total^{a, b}
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile^a</i>	<i>Services généraux^a</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Équipe Déontologie et discipline											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	1	–	1	–	–	2	1	–	3
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	(1)	–	(2)
Postes de temporaire approuvés ^b 2008/09											
	–	–	2	1	–	–	–	3	1	–	4
Postes de temporaire proposés ^b 2009/10											
	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1
Variation nette	–	–	(2)	(1)	–	–	–	(3)	–	–	(3)
Total partiel											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Effectif proposé 2009/10	–	–	1	–	–	–	–	1	1	–	2
Variation nette	–	–	(2)	(1)	(1)	–	–	(4)	(1)	–	(5)
Division de l'appui											
Bureau du Chef de la Division											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	3	4	5	2	–	15	41	13	69
Effectif proposé 2009/10	–	1	2	3	2	–	–	8	9	4	21
Variation nette	–	–	(1)	(1)	(3)	(2)	–	(7)	(32)	(9)	(48)
Services administratifs											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	11	14	16	28	–	69	127	2	198
Effectif proposé 2009/10	–	–	5	8	17	–	–	30	48	–	78
Variation nette	–	–	(6)	(6)	1	(28)	–	(39)	(79)	(2)	(120)
Services d'appui intégrés											
Effectif approuvé 2008/09	–	–	4	12	67	9	–	92	540	8	640
Effectif proposé 2009/10	–	–	4	2	25	–	–	31	89	6	126
Variation nette	–	–	–	(10)	(42)	(9)	–	(61)	(451)		
Total partiel, Division de l'appui											
Effectif approuvé 2008/09											

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total^{a, b}
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile^a</i>	<i>Services généraux^a</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Effectif proposé 2009/10											
Variation nette											
Section de la sécurité											
Effectif approuvé 2008/09											
Effectif proposé 2009/10											
Variation nette											
Total											
Effectif approuvé 2008/09											
Effectif proposé 2009/10											
Variation nette											
Postes de temporaire approuvés 2008/09	-	-	2	1	-	-	-	3	1	-	4
Postes de temporaire proposés 2009/10	-	-	-	-	-	-	-	-	1		
Variation nette											

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total^{a, b}
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile^a</i>	<i>Services généraux^a</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Total général											
Effectif approuvé 2008/09	–	1	23	36	98	42	40	240	845	23	1 108
Effectif proposé 2009/10	–	1	12	16	71	–	–	100	221	10	331
Variation nette	–	–	(11)								

^a Conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, ces chiffres tiennent compte de la conversion de postes d'agent des services généraux et d'agent de sécurité en postes d'agent du Service mobile.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

Division de l'appui

72. La diminution nette de 682 postes prévue pour l'effectif de la Division de l'appui est due à la suppression de 670 postes de fonctionnaire (2 P-5, 2 P-4, 15 P-3, 5 P-2, 54 agents du Service mobile, 4 agents des services généraux de 1^{re} classe et 25 d'autres classes), 10 administrateurs recrutés sur le plan national et 553 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 13 postes de Volontaire des Nations Unies, ainsi qu'à la perte de 3 postes qui ont été transférés, ces réductions étant compensées en partie par la création proposée de 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national. Trois postes ont par ailleurs été déclassés de P-4 à P-3.

Bureau du Chef de la Division

73. La diminution nette de 48 postes est la résultante de la suppression de 40 postes de fonctionnaire (3 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national, 4 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (Autres classes), 31 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 9 postes de Volontaire des Nations Unies, de la création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national et du reclassement d'un poste de P-4 à P-3. Les transferts de postes effectués au sein du Bureau du Chef de la Division n'ont eu aucune incidence sur le volume global des effectifs.

Bureau du Chef (collaborateurs directs)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

74. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, les fonctions résiduelles qui étaient précédemment assumées par le Groupe administratif régional seront transférées au Bureau du Chef de la Division. Compte tenu de l'accroissement de la charge de travail que la suppression d'un certain nombre de postes au sein de la Division de l'appui et le regroupement des fonctions correspondantes devraient entraîner pour le Bureau, il est proposé de le renforcer en transférant un poste de fonctionnaire d'administration

régional (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Groupe administratif régional qui sera dissous.

Groupe administratif régional

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 10 postes

75. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, le Groupe administratif régional sera dissous. À cet égard, il est proposé, d'une part, de supprimer les postes de fonctionnaire d'administration régional [2 P-3, 3 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (Autres classes)], de fonctionnaire d'administration (1 administrateur recruté sur le plan national) et d'assistant administratif (7 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et, d'autre part, de transférer deux postes d'agent recruté sur le plan national (1 administrateur et 1 agent des services généraux) au Bureau du Chef de la Division, au sein de l'équipe des collaborateurs directs.

Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes

76. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la Mission, il est proposé de supprimer deux postes au sein de cette unité administrative.

Groupe du budget et du contrôle des coûts

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes et ajout d'un poste

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 2 postes et ajout d'un poste

Volontaires des Nations Unies : ajout d'un poste

77. La réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK entraînera une réduction d'activité au sein du Groupe du budget et du contrôle des coûts. Dans ce contexte, il est proposé de déclasser le poste de chef du budget de P-4 à P-3 et de supprimer les postes d'assistant (budget) (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Le chef du budget serait secondé par un fonctionnaire des finances et du budget, le poste correspondant étant pourvu par transfert d'un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section des finances. En outre, pour contribuer au renforcement des capacités nationales, il est proposé de supprimer un poste de fonctionnaire du budget (P-3), dont les fonctions seraient exercées par un administrateur recruté sur le plan national (nouveau poste).

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan international : diminution d'un poste et ajout d'un poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 23 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 8 postes

78. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK et de la réduction des effectifs qui en résulte, il est proposé de supprimer les postes d'administrateur de l'infirmier (agent du Service mobile), de médecin (7 Volontaires des Nations Unies), d'infirmier/infirmière (7 agents des services généraux recrutés sur le plan national), de réceptionniste (2 agents des services généraux recrutés sur le plan national), d'assistant administratif (10 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de chauffeur (3 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Il est également proposé de transférer le poste de conseiller du personnel (P-3) de la Section du personnel à la Section des services médicaux, ainsi qu'un poste de Volontaire des Nations Unies et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à l'infirmier du Bureau de Mitrovica.

Services administratifs

79. La réduction nette de 120 postes dans les effectifs prévus pour les Services administratifs est la résultante de la suppression de 117 postes (12 d'administrateur, dont 2 P-5, 2 P-4, 5 P-3 et 3 P-2, 4 d'agent du Service mobile, 4 d'agent des services généraux (1^{re} classe), 19 d'agent des services généraux (Autres classes), 9 d'administrateur recruté sur le plan national, 69 d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et d'un poste de Volontaire des Nations Unies, d'un transfert de postes qui a entraîné une diminution nette de 4 postes (avec 1 poste de Volontaire des Nations Unies en moins), et de la création de deux nouveaux postes d'administrateur recruté sur le plan national. Deux postes P-4 ont par ailleurs été déclassés à P-3.

Bureau du Chef des services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 4 postes et ajout d'un poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes

80. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, il est proposé de déclasser le poste de fonctionnaire d'administration de P-4 à P-3. Il est également proposé de supprimer les postes de fonctionnaire d'administration (administrateur recruté sur le plan national) et d'assistant administratif (3 agents des services généraux (Autres classes) et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national).

Section des finances

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 9 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 11 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes

81. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la Mission, il est proposé de supprimer les postes de chef de la Section des finances (P-5), de fonctionnaire des finances (P-3), de fonctionnaire des finances (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) et d'assistant (finances) (6 agents des services généraux (dont 2 de 1^{re} classe), 11 agents des services généraux recrutés sur le plan

national et 1 Volontaire des Nations Unies). Il est également proposé de transférer un poste de Volontaire des Nations Unies au Groupe du budget et du contrôle des coûts.

Section du personnel

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 11 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 15 postes

82. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK et de la réduction des effectifs qui en résulte, il est proposé de supprimer les postes de chef du personnel civil (P-5), de conseiller du personnel (P-4) et d'assistant d'administration du personnel (8 agents des services généraux (dont un de 1^{re} classe) et 15 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Il est également proposé de transférer le poste P-3 de conseiller du personnel à la Section des services médicaux afin d'assurer une meilleure adaptation pour les attributions qui s'attachent à ce poste.

Section des services généraux

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 9 postes et ajout de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 29 postes et ajout de 3 postes

83. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la Mission, il est proposé de supprimer les postes d'assistant attribués au Groupe de contrôle du matériel et des stocks (3 agents du Service mobile), de fonctionnaire d'administration [agent des services généraux (1^{re} classe)], d'assistant administratif [1 agent du Service mobile, 1 agent des services généraux (Autres classes)] et d'assistant (services généraux) (29 agents des services généraux recrutés sur le plan national), et de déclasser le poste de chef du Groupe de contrôle du matériel et des stocks de P-4 à P-3. Compte tenu de la forte réduction des effectifs de la Mission, il est également proposé de transférer un poste P-3 de la Section du génie afin de créer un poste pour un agent de contrôle du matériel et des réclamations qui assumerait les fonctions touchant à l'examen des réclamations et au contrôle des installations, et aiderait à gérer le processus de liquidation, et de transférer un poste de la Section d'appui aux opérations logistiques afin de créer un poste pour un assistant (voyages et visas) qui assumerait les fonctions liées à l'expédition des effets personnels et au dédouanement. En vue de contribuer au renforcement des capacités nationales, il est proposé de supprimer les postes d'agent de l'enregistrement (2 P-2), dont les fonctions seraient exercées par des administrateurs recrutés sur le plan national (nouveaux postes).

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes

84. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, il est proposé de supprimer les postes de chef de la Section des achats (P-4), de fonctionnaire chargé des achats (2 administrateurs P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), et d'assistant aux achats (4 agents

des services généraux (Autres classes) et 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Groupe linguistique

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 21 postes

85. Compte tenu de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, il est proposé de transférer le Groupe linguistique de la Division de l'appui et de le rattacher au Bureau du Chef de cabinet pour assurer la fourniture d'un appui direct à la composante opérationnelle de la Mission. Dans ce contexte, il est proposé de supprimer les postes de chef du Groupe linguistique (P-3) et d'interprète (1 administrateur P-3, 7 administrateurs recrutés sur le plan national et 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Il est également proposé de transférer quatre postes d'interprète (3 administrateurs et 1 agent des services généraux, tous recrutés sur le plan national).

Services d'appui intégrés

86. La diminution nette de 514 postes dans les effectifs prévus pour les Services d'appui intégrés est due, d'une part, à la suppression de 513 postes (7 P-3, 2 P-2, 46 agents du Service mobile, 5 agents des services généraux (Autres classes) et 453 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de 3 postes de Volontaire des Nations Unies et, d'autre part, au transfert d'un poste de Volontaire des Nations Unies, qui est ajouté aux effectifs, et à la création d'un nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national.

Bureau du Chef des services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : ajout de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : ajout de 2 postes et diminution d'un poste

87. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, les fonctions de la Section d'appui aux opérations logistiques seront fusionnées avec celles du Bureau du Chef des services d'appui intégrés. En conséquence, les effectifs de ce bureau seront renforcés par l'adjonction d'un assistant aux opérations logistiques (agents du Service mobile) et de deux assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national), les postes correspondants étant transférés de la Section d'appui aux opérations logistiques. Il est également proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Section d'appui aux opérations logistiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 11 postes

88. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, la Section d'appui aux opérations logistiques sera dissoute et, pour cette raison, il est proposé de supprimer les postes de chef de la gestion des mémorandums d'accord (P-3), de fonctionnaire chargé de la gestion des

mémoires d'accord (P-3) et d'assistant au soutien logistique (1 agent du Service mobile et 8 agents des services généraux recruté sur le plan national). Par ailleurs, deux postes d'agent du Service mobile et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national seraient transférés au Bureau du Chef des services d'appui intégrés et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national serait réaffecté à la Section des services généraux.

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 27 postes

89. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, il est prévu de résilier plusieurs contrats, ce qui impliquerait une réduction des besoins en personnel pour la Section des approvisionnements. Dans ce contexte, il est proposé de supprimer les postes de responsable du carburant (P-3), de fonctionnaire de l'approvisionnement (P-2), d'assistant au service des carburants (3 postes d'agent du Service mobile) et d'assistant à l'approvisionnement (2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 27 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national).

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 12 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 194 postes et ajout d'un poste

90. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, il est proposé de supprimer les postes d'ingénieur [3 administrateurs P-3, 2 agents du Service mobile et 2 agents des services généraux (Autres classes)] et d'assistant (génie) (3 agents du Service mobile et 193 agents des services généraux recrutés sur le plan national), et de transférer un poste P-3 à la Section des services généraux et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau de Mitrovica. Pour contribuer au renforcement des capacités nationales, il est également proposé de supprimer un poste d'ingénieur (P-2), dont les fonctions seraient exercées par un administrateur recruté sur le plan national (nouveau poste).

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 25 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 77 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 4 postes

91. Compte tenu de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK et de la compression de ses effectifs, les prévisions relatives au volume des services requis au titre des communications et de l'informatique ont été révisées à la baisse. Il est donc proposé de supprimer les postes d'assistant informatique et communications (23 agents du Service mobile, 75 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 Volontaires des Nations Unies) et d'installateur [agent des services généraux (Autres classes)]. Il est également proposé de transférer un poste d'agent du Service mobile et un poste de

Volontaire des Nations Unies au Bureau de Mitrovica, ainsi que deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national aux Bureaux des Nations Unies à Belgrade et à Skopje, respectivement.

Section du transport

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 12 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 149 postes

92. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, il est proposé de supprimer les postes d'assistant (transports) (12 agents du Service mobile) et de chauffeur/assistant administratif (147 agents des services généraux recrutés sur le plan national). Il est également proposé de transférer deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national aux Bureau des Nations Unies à Belgrade et à Skopje, respectivement.

Section des opérations aériennes

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution d'un poste

93. Le contrat d'appui aérien de la Mission a été résilié le 15 juin 2008. La Section des opérations aériennes a été dissoute et on propose de supprimer les postes de chef des opérations aériennes (P-3), d'assistant aux opérations aériennes (2 agents du Service mobile) et d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Bureau des Nations Unies à Belgrade

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

94. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, le Bureau des Nations Unies à Belgrade sera une unité administrative autonome et distincte. À cet égard, il est proposé de créer un poste d'assistant informaticien et un poste de chauffeur pour renforcer le Bureau. Le premier serait pourvu par transfert d'un poste d'agent des services généraux (recruté sur le plan national) de la Section des communications et de l'informatique et le second par transfert d'un poste de même nature provenant de la Section du transport.

Bureau des Nations Unies à Skopje

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

95. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, le Bureau des Nations Unies à Skopje sera une unité administrative autonome et distincte. À cet égard, il est proposé de créer un poste d'assistant administratif et un poste de chauffeur pour renforcer le Bureau. Le premier serait pourvu par transfert d'un poste d'agent des services généraux (recruté sur le plan national) de la Section des communications et de l'informatique et le second par transfert d'un poste de même nature provenant de la Section du transport.

Bureau de Mitrovica

Personnel recruté sur le plan international : augmentation d'un poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes

96. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, le Bureau de Mitrovica sera une unité administrative autonome et distincte. À cet égard, il est proposé de renforcer le Bureau en créant un poste d'assistant informaticien et un poste d'ingénieur qui seraient pourvus, respectivement, par transfert d'un poste d'agent du Service mobile et d'un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section des communications et de l'informatique, un poste de médecin et un poste d'infirmier/infirmière qui seraient pourvus, respectivement, par transfert d'un poste de Volontaire des Nations Unies et d'un poste d'agent des services généraux (recruté sur le plan national) de la Section des services médicaux, et un poste d'assistant administratif qui serait pourvu par transfert d'un poste d'agent des services généraux (recruté sur le plan national) de la Section du génie.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution 29 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 61 postes

97. Les principaux critères utilisés pour l'évaluation des besoins de la MINUK en matière de sécurité sont le nombre de locaux occupés par le personnel de la Mission, le nombre d'agents déployés et la nature des risques auxquels elle est exposée. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, en sus des arrangements prévus pour les locaux de Pristina, des dispositifs de sécurité seront mis en place au Bureau des Nations Unies à Belgrade et au Bureau de Mitrovica. Il est proposé de supprimer les postes de chef de la sécurité (P-5), de chef adjoint de la sécurité (P-4), d'agent de sécurité (2 administrateurs et 9 agents du Service mobile) et d'assistant administratif (3 agents des services généraux (Autres classes) et 61 agents des services généraux recrutés sur le plan national), ainsi que 13 postes d'agent de sécurité. Il est également proposé de transférer 30 postes de Pristina au Bureau des Nations Unies à Belgrade et au Bureau de Mitrovica. Le tableau d'effectifs proposé pour la Section de la sécurité comprendrait au total 104 postes, répartis comme suit : 74 à Pristina (2 postes d'administrateur P-3, 23 d'agent du Service mobile et 49 d'agent des services généraux recruté sur le plan national), 11 au Bureau de Belgrade (1 poste d'agent du Service mobile et 10 d'agent des services généraux recruté sur le plan national) et 19 au Bureau de Mitrovica (1 poste d'administrateur P-2, 3 d'agent du Service mobile et 15 d'agent des services généraux recruté sur le plan national).

Équipe Déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes de fonctionnaire et de 3 postes de temporaire et ajout d'un poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution d'un poste

98. Dans le cadre de la réorganisation de la structure administrative et opérationnelle de la MINUK, qui implique une forte réduction de ses effectifs, il est proposé de déclasser le poste du chef de l'équipe de P-5 à P-4 et de créer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national [imputé sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions)] pour un assistant administratif qui le seconderait. Il est également proposé de supprimer les postes d'assistant pour les questions de déontologie et de discipline (1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent du Service mobile), ainsi que les postes temporaires de spécialiste de la déontologie et de la discipline (2 P-4) et de spécialiste de la déontologie et de la discipline (adjoint de 1^{re} classe) (P-2).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010)

Catégorie	Dépenses (2007/08) (1)	Montants répartis (2008/09) (2)	Dépenses prévues (2009/10) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	1 628,8	1 455,5	355,1	(1 100,4)	(75,6)
Contingents	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	59 560,5	53 813,3	349,8	(53 463,5)	(99,3)
Unités de police constituées	12 064,8	9 742,2	–	(9 742,2)	(100,0)
Total partiel	73 254,1	65,011,0	704,9	(64 306,1)	(98,9)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	68 015,1	61 293,2	26 307,6	(34 985,6)	(57,1)
Personnel recruté sur le plan national	49 412,0	44 278,8	6 531,0	(37 747,8)	(85,3)
Volontaires des Nations Unies	4 904,8	4 684,1	1 067,6	(3 616,5)	(77,2)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	716,5	365,2	23,0	(342,2)	(93,7)
Total partiel	123 048,4	110 621,3	33 929,2	(76 692,1)	(69,3)
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	96,9	25,0	137,5	112,5	450,0
Voyages	946,5	791,9	676,5	(115,4)	(14,6)
Installations et infrastructures	11 617,2	10 132,5	5 680,7	(4 451,8)	(43,9)
Transports terrestres	3 684,9	2 892,3	453,7	(2 438,6)	(84,3)
Transports aériens	858,8	1 119,4	–	(1 119,4)	(100,0)
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	2 634,0	3 214,2	3 064,5	(149,7)	(4,7)
Informatique	2 545,4	2 502,7	1 345,1	(1 157,6)	(46,3)
Services médicaux	459,5	413,3	143,2	(270,1)	(65,4)
Matériel spécial	91,6	92,1	–	(92,1)	(100,0)
Fournitures, services et matériel divers	1 229,3	1 196,3	946,7	(249,6)	(20,9)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	24 164,1	22 379,7	12 447,9	(9 931,8)	(44,4)
Total brut	220 466,6	198 012,0	47 082,0	(150 930,0)	(76,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	16 720,4	15 278,4	3 992,4	(11 286,0)	(73,9)
Total net	203 746,2	182 733,6	43 089,6	(139 644,0)	(76,4)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	220 466,6	198 012,0	47 082,0	(150 930,0)	(76,2)

B. Taux de vacance de postes

99. Pour calculer les prévisions de dépenses pour l'exercice 2009/10, on a retenu les taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	Taux effectif 2007/08	Taux budgétisé 2008/09	Taux prévu 2009/10
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	(2,6) ^a	2,0	2,0
Police civile	5,4	10,0	2,0
Unités de police constituées	2,1	2,0	— ^b
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	24,6	30,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national	6,7	10,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	19,1	25,0	15,0
Postes de temporaire ^b			
Personnel recruté sur le plan international	33,3	30,0	— ^c
Personnel recruté sur le plan national	100,0	10,0	—

^a Par suite des chevauchements au moment de la relève des officiers de liaison.

^b Imputables sur le crédit prévu à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Ressources humaines devenues inutiles du fait de la reconfiguration de la Mission.

100. Il est prévu d'appliquer des taux de vacance inférieurs à ceux budgétisés pour 2008/09 au personnel de la Police des Nations Unies, au personnel recruté sur le plan international et aux Volontaires des Nations Unies en raison de la réduction notable des effectifs de la Mission, du nombre de policiers et de Volontaires déployés, du nombre de postes effectivement occupés au cours de l'exercice 2007/08 et des tendances constatées pour l'exercice en cours.

C. Formation

101. Les montants prévus au titre de la formation pour l'exercice 2009/10 se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant estimatif
Consultants	
Consultants en formation	—
Voyages	
Voyages à des fins de formation	82,1

<i>Catégorie</i>	<i>Montant estimatif</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services liés à la formation	16,4
Total	98,5

102. Le nombre de stagiaires prévu pour l'exercice 2009/10, comparé à ceux des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de stagiaires)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre proposé 2009/10</i>	<i>Nombre effectif 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre proposé 2009/10</i>	<i>Nombre effectif 2007/08</i>	<i>Nombre prévu 2008/09</i>	<i>Nombre proposé 2009/10</i>
En interne	134	69	16	86	119	12	–	–	–
En externe ^a	42	18	42	8	10	20	1	1	–
Total	176	87	58	94	129	32	1	1	–

^a À la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et en dehors de la zone de la Mission.

103. Il est prévu d'organiser 29 stages, auxquels participeront en tout 90 personnes. Les activités de formation sont axées sur le perfectionnement continu des compétences du personnel de la Mission en matière d'encadrement, de gestion et de développement organisationnel. Elles porteront essentiellement sur les domaines suivants : informatique, finance, génie, sécurité, santé, information, règles de déontologie et de discipline, contrôle des mouvements et gestion des biens et des approvisionnements.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins ± 5 % ou 100 000 dollars.

- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement)

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(1 100,4)	(75,6 %)

• **Gestions : moyens et produits revus à la baisse**

104. La variation enregistrée à cette rubrique (1 100 400 dollars) est imputable essentiellement à la réduction des effectifs autorisés d'officiers de liaison, qui sont ramenés de 38 pour l'exercice 2008/09 à 8 en 2009/10. Un coefficient d'abattement pour mouvements de personnel de 2 % a été appliqué lors du calcul de l'indemnité de subsistance (missions).

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(53 463,5)	(99,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

105. La diminution de 53 463 500 dollars des dépenses prévues à cette rubrique est imputable à la réduction des effectifs autorisés de la Police des Nations Unies, qui sont ramenés de 1 565 pour l'exercice 2008/09 à 8 en 2009/10. Un coefficient d'abattement pour mouvements de personnel de 2 % a été appliqué lors du calcul de l'indemnité de subsistance (missions).

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(9 742,2)	(100,0 %)

• **Gestion : rapatriement de l'ensemble des membres du Groupe de police spéciale d'ici au 30 juin 2009**

106. La diminution de 9 742 200 dollars des dépenses prévues à cette rubrique est imputable au rapatriement de l'ensemble des membres du Groupe de police spéciale d'ici au 30 juin 2009 dans le cadre de la reconfiguration administrative et opérationnelle de la MINUK.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(34 985,6)	(57,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

107. La variation enregistrée à cette rubrique (34 985 600 dollars) est imputable essentiellement à la réduction des effectifs de la Mission en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, qui ont été ramenés de 605 pour l'exercice 2008/09 à 173 en 2009/10. L'estimation des ressources nécessaires tient compte de l'application d'un taux de vacance de 15 % lors du calcul des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan international et est fondée sur les barèmes des traitements propres à la Mission, calculés à partir des coûts moyens effectivement enregistrés pour chaque classe lors de l'exercice précédent. Les dépenses communes de personnel ont été estimées, pour le personnel recruté sur le plan international, à 57 % du traitement net. La diminution globale des dépenses prévues est annulée en partie par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des traitements, y compris l'indemnité de poste, et des dépenses communes de personnel, à la suite de l'approbation par l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/250, de nouvelles dispositions contractuelles prévoyant divers types d'engagement régis par un seul règlement, qui prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2009, et prend en compte l'élimination des ressources nécessaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(37 747,8)	(85,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

108. La diminution de 37 747 800 dollars des dépenses prévues à cette rubrique est imputable à la réduction des effectifs de la Mission en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, qui sont ramenés de 2 037 pour 2008/09 à 289 en 2009/10. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de 10 % appliqué lors du calcul des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national et se fondent sur le barème des traitements applicable depuis juin 2008 à un agent des services généraux (G-4, échelon VII), recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(3 616,5)	(77,2 %)

• **Gestion: moyens et produits revus à la baisse**

109. La diminution de 3 616 500 dollars des dépenses prévues à cette rubrique est imputable à la réduction des effectifs autorisés des Volontaires des Nations Unies, qui sont ramenés de 162 pour 2008/09 à 28 en 2009/10. Les ressources prévues font apparaître une hausse de 5 % de l'indemnité de subsistance des Volontaires à compter du 1^{er} mars 2008 et tiennent compte de l'application d'un taux de vacance de 15 % lors du calcul des dépenses.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(342,2)	(93,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

110. La variation enregistrée à cette rubrique (342 200 dollars) est imputable essentiellement à la réduction des ressources afférentes aux trois postes d'agent temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan international de l'Équipe Déontologie et discipline, approuvés pour l'exercice 2008/09, qui n'ont plus lieu d'être en 2009/10 du fait de la reconfiguration de la MINUK. Il est prévu de financer un poste d'agent temporaire (autre que pour les réunions) recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Consultants	112,5	450,0 %

• **Gestion : services d'experts-conseils non budgétisés précédemment**

111. L'augmentation de 112 500 dollars des ressources prévues à cette rubrique est imputable aux dépenses afférentes à l'engagement de trois experts-conseils pour constituer le Groupe consultatif sur les droits de l'homme, qui n'avaient pas été budgétisées pour l'exercice 2008/09.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(115,4)	(14,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

112. La diminution de 115 400 dollars des dépenses prévues à cette rubrique est imputable à la réduction des frais de voyage au titre des formations et des voyages autorisés du fait de la compression importante des effectifs de la Mission dans le cadre de sa reconfiguration administrative et opérationnelle.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(4 451,8)	(43,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

113. La variation enregistrée à cette rubrique (4 451 800 dollars) est imputable essentiellement à la réduction notable de la taille de la Mission et à la réduction des dépenses en résultant au titre : a) des services collectifs de distribution, du fait du moins grand nombre de locaux utilisés; b) des services d'entretien, du fait de la baisse des dépenses afférentes aux services de restauration imputables au rapatriement de l'ensemble des membres du Groupe de police spéciale d'ici au 30 juin 2009; c) des services de sécurité, du fait de la diminution du nombre de gardes nécessaires (12 gardes prévus pour l'exercice 2009/10 contre 47 inscrits au budget de 2008/09); d) de la papeterie et des fournitures de bureau, du fait de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis; e) des fournitures d'entretien, du fait du rapatriement de l'ensemble des membres du Groupe de police spéciale d'ici au 30 juin 2009; f) du matériel pour la défense des périmètres, du fait

de la réduction des dépenses afférentes à la Police des Nations Unies; et g) des fournitures générales, des munitions et des carburants et lubrifiants, du fait de la baisse du coût des carburants (0,56 dollar le litre en 2009/10 contre 0,76 dollar le litre en 2008/09). La diminution globale des ressources prévues est annulée en partie par des dépenses supplémentaires au titre des services d'aménagement et de rénovation, liées au transfert du quartier général de la Mission du centre de Pristina au complexe administratif et aux travaux d'aménagement et de rénovation nécessaires pour mettre les locaux du complexe existants aux normes.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(2 438,6)	(84,3 %)

• **Gestion: moyens et produits revus à la baisse**

114. La diminution de 2 438 600 dollars des dépenses prévues à cette rubrique est imputable à la réduction du parc de véhicules de la Mission, qui est ramené de 1 008 véhicules pour l'exercice 2008/09 à 189 en 2009/10, conjuguée à la baisse du coût des carburants (0,56 dollar le litre en 2009/10 contre 0,76 dollar le litre en 2008/09).

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(1 119,4)	(100,0 %)

• **Gestion : résiliation du contrat d'appui aérien à compter de juin 2008**

115. La variation enregistrée à cette rubrique (1 119 400 dollars) est imputable essentiellement à la résiliation du contrat d'appui aérien de la Mission à compter du 15 juin 2008.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(149,7)	(4,7 %)

• **Gestion: moyens et produits revus à la baisse**

116. La diminution de 149 700 dollars des dépenses prévues à cette rubrique est imputable à la réduction notable de la taille de la Mission et à la diminution des dépenses en résultant au titre : a) des pièces de rechange et de l'entretien, du fait de la réduction du réseau de communication de la Mission; et b) du remboursement aux gouvernements du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, du fait du rapatriement de l'ensemble des membres du Groupe de police spéciale d'ici au 30 juin 2009. La diminution globale des ressources prévues est annulée en partie par des dépenses supplémentaires au titre des services d'appui aux transmissions, nécessaires pour remédier à la pénurie de techniciens dans la Mission et acheter du matériel de transmissions supplémentaire dont la Mission a impérativement besoin.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(1 157,6)	(46,3 %)

• **Gestion: moyens et produits revus à la baisse**

117. La diminution de 1 157 600 dollars des dépenses prévues à cette rubrique est imputable à la diminution du nombre d'ordinateurs de bureau et portables utilisés, du fait de la réduction notable de la taille de la Mission et de la baisse des dépenses en résultant au titre des services d'appui informatique et des licences, des redevances et de la location de logiciels en raison de la réduction du réseau informatique de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(270,1)	(65,4 %)

• **Gestion: moyens et produits revus à la baisse**

118. La variation enregistrée à cette rubrique (270 100 dollars) est imputable essentiellement à la forte compression des effectifs de la Mission et à la réduction des dépenses en résultant au titre des fournitures et services médicaux, ainsi qu'à la baisse des dépenses prévues au titre du remboursement aux gouvernements du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, du fait du rapatriement de l'ensemble des membres du Groupe de police spéciale d'ici au 30 juin 2009.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(92,1)	(100,0 %)

• **Gestion : rapatriement de l'ensemble des membres du Groupe de police spéciale d'ici au 30 juin 2009**

119. La diminution de 92 100 dollars des dépenses prévues à cette rubrique est imputable à la réduction des dépenses prévues au titre du remboursement aux gouvernements du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, du fait du rapatriement de l'ensemble des membres du Groupe de police spéciale d'ici au 30 juin 2009.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(249,6)	(20,9 %)

• **Gestion: moyens et produits revus à la baisse**

120. La diminution de 249 600 dollars des dépenses prévues à cette rubrique est imputable à la réduction notable de la taille de la Mission et à la baisse des dépenses en résultant au titre : a) des accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants, du fait de la diminution des dépenses afférentes au Groupe de police spéciale en raison du rapatriement de son personnel d'ici au 30 juin 2009; b) des honoraires, fournitures et services liés à la formation, du fait du nombre moins élevé de stages organisés; c) des frais bancaires; et d) des dépenses afférentes aux rations de secours, du fait de la compression des effectifs de la Mission.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

121. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo portent sur les points suivants :

- a) Ouverture d'un crédit de 47 082 000 dollars pour le financement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010;
- b) Mise en recouvrement du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 3 923 500 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, et à celles du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Demande/recommandation

Mesures prises

Section II : établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets, des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2).

Tout faire pour améliorer la qualité des documents sur le maintien de la paix et la ponctualité avec laquelle ils sont présentés (par. 3).

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5).

Disposition mise en application. Le présent rapport donne des renseignements sur la reconfiguration de la MINUK et l'importante réduction des effectifs de ses composantes administratives et opérationnelles.

Le présent rapport a été élaboré compte tenu des hypothèses budgétaires les plus récentes, formulées dans le rapport sur la MINUK daté du 24 novembre 2008 que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité (S/2008/692), et de la déclaration ultérieure du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2008/44) publiée le 26 novembre 2008, ainsi que du déploiement de la Mission état de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) en décembre 2008.

Les gains d'efficacité ne peuvent être évalués avec précision compte tenu de la reconfiguration de la MINUK et de l'importante réduction de ses effectifs, qui ont entraîné une diminution sensible à la fois de ses moyens et de ses produits.

Le présent rapport a été élaboré compte tenu des hypothèses budgétaires les plus récentes, formulées dans le rapport sur la MINUK daté du 24 novembre 2008 que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité (S/2008/692) et de la déclaration ultérieure du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2008/44) publiée le 26 novembre 2008, ainsi que du déploiement de la Mission état de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) en décembre 2008.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Contrôler plus efficacement les engagements, compte tenu de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6).

La MINUK a amélioré ses prévisions et hypothèses budgétaires. Il a été demandé aux gestionnaires de centres de coût de réduire au maximum et de rationaliser toutes les demandes de fourniture de biens ou services. Les engagements sont tombés de 3,1 % des dépenses, pour l'exercice budgétaire 2006/07 (6 599 100 dollars), à 1,4 % des dépenses pour l'exercice 2007/08 (3 105 800 dollars).

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2).

Une corrélation a été établie entre les produits prévus dans le domaine de la budgétisation axée sur les résultats qui figurent dans le présent rapport et toutes les ressources nécessaires au fonctionnement de la MINUK sur les plans opérationnel, logistique et financier.

Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3).

La MINUK continue d'œuvrer au renforcement des capacités nationales en recourant davantage à du personnel recruté sur le plan national. Le nombre des administrateurs recrutés sur le plan national dans les effectifs proposés pour l'exercice budgétaire 2009/10 a augmenté en proportion. Les fonctions que devaient remplir sept fonctionnaires internationaux ont été confiées à des agents recrutés sur le plan national.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4).

Compte tenu des instructions du Secrétaire général relatives à la reconfiguration de la MINUK, les effectifs de la Mission seront sensiblement réduits. Les effectifs indispensables à l'accomplissement des aspects critiques du mandat de la MINUK seront retenus, ce qui entraînera une diminution du taux de vacance de postes pour l'exercice budgétaire 2009/10.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, eu égard en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5).

Le budget de la MINUK pour l'exercice 2009/10 tient compte de la reconfiguration de la structure administrative et opérationnelle de la Mission, qui a eu pour effet net une réduction de 2 317 postes. La modification de l'effectif de la Mission a été pleinement justifiée dans le présent rapport.

Section IX : formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national et faire participer pleinement les membres de ce personnel à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2).

On trouvera dans le présent rapport des dispositions concernant la participation de 58 agents recrutés sur le plan national à un stage de formation offert par la Mission pendant l'exercice budgétaire 2009/10.

Section XIII : opérations aériennes

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes afin qu'ils correspondent mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3).

Le contrat d'appui aérien de la Mission a été résilié le 15 juin 2008.

Lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, les missions doivent prendre en compte des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, et à ce qu'elles tiennent pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres (par. 4).

Le contrat d'appui aérien de la Mission a été résilié le 15 juin 2008.

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6).

Le contrat d'appui aérien de la Mission a été résilié le 15 juin 2008.

Section XX : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2).

Sans objet

Section XXI : partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2).

Sans objet

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/62/781/Add.18)

Demande/recommandation

Le Comité consultatif espère que toutes les mesures et initiatives prises pour conserver le personnel seront conformes au Statut et Règlement du personnel, ainsi qu'aux politiques pertinentes en matière de gestion des ressources humaines (par. 18).

Mesures prises

La MINUK attendait que soit prise la décision tendant à ce qu'EULEX Kosovo assume les responsabilités relatives à la police et à la promotion de l'état de droit avant de lancer le plan de compression des effectifs dans le cadre de la reconfiguration de la Mission. Le Secrétaire général ayant formulé des instructions tendant à la reconfiguration de la MINUK et EULEX Kosovo ayant été déployée en décembre 2008, il n'était pas possible de prévoir à quelle date les contrats pourraient être résiliés. Avec l'accord du Département de la gestion et du Département de l'appui aux missions, la MINUK a pris les mesures ci-après afin de conserver le personnel et de le dédommager en cas de perte soudaine d'emploi :

- Pendant la première partie du plan de compression, prorogation des contrats jusqu'en décembre 2008 (Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, Division des affaires civiles, Bureau des communautés, des retours et des minorités); pendant la deuxième partie du plan de compression, prorogation des contrats jusqu'en mars 2009 (police et justice) et, pendant la troisième partie, jusqu'à la fin avril 2009 (composante appui);
- Affectation à titre temporaire du personnel de la MINUK recruté sur le plan international à d'autres missions pendant trois mois;
- Versement d'une indemnité de licenciement, conformément au Statut et Règlement du personnel, le cas échéant;
- Souplesse en matière de prorogation des engagements au-delà de l'âge de départ obligatoire à la retraite;
- Assouplissement des règles régissant les préavis de démission des agents recrutés sur le plan national quittant la Mission pour un autre employeur.

C. Comité des commissaires aux comptes

Demande/recommandation

Mesures prises

[A/62/5 (Vol. II)]

La MINUK a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle : a) renforce l'utilisation de la base de données Lotus Notes afin de garantir la collecte régulière et fiable de données; b) apprenne à tous les responsables de centres de coûts et aux coordonnateurs de la budgétisation axée sur les résultats à se servir de la base de données; c) recueille l'information de façon régulière pendant l'exercice budgétaire afin de constituer un dossier de justificatifs (par. 86).

Le Comité recommande à nouveau à l'Administration d'enquêter sur la cause des anomalies et des erreurs figurant dans les états établis au moyen du système CarLog et de prendre les mesures voulues afin de remédier au problème (par. 165).

Le Comité réitère sa précédente recommandation, à savoir que l'Administration hâte la publication de directives pour l'enregistrement des fournisseurs locaux établies en consultation avec les missions (par. 211).

Disposition mise en application. La base de données Lotus Notes est régulièrement utilisée pour rassembler des informations sur les produits effectivement exécutés en matière de budgétisation axée sur les résultats. À l'heure actuelle, la Mission met à jour les renseignements relatifs aux produits effectivement exécutés au deuxième trimestre qu'ont fournis les coordonnateurs des questions de budgétisation axée sur les résultats. Ces coordonnateurs ont reçu une formation et aucune difficulté n'a été rencontrée dans l'utilisation de Lotus Notes pour recueillir des renseignements sur la budgétisation axée sur les résultats.

Disposition mise en application. En novembre 2007, la mise en place du logiciel CERES et de l'infrastructure informatique et télématique du système de suivi des véhicules et du carburant était achevée. Le programme CERES a été réglé pour détecter et signaler les défaillances de certains dispositifs électroniques de suivi de la consommation de carburant vétustes et les vices de procédure administrative éventuels qui font que le système de suivi des véhicules et du carburant peut parfois comptabiliser, pour certains véhicules, un volume de carburant (en litres) supérieur à la capacité du réservoir. Ce dispositif est réglé pour alerter en temps réel les commerçants et les administrateurs du système ce qui leur permet de remédier rapidement aux défaillances techniques, de procéder à des essais d'étalonnage et de signaler les vices de procédure aux échelons supérieurs. La Section des communications et des services informatiques de la MINUK se sert désormais de Business Objects pour communiquer les renseignements recueillis par le système de suivi des véhicules et du carburant.

Disposition mise en application. Les directives sont désormais établies dans le strict respect des dispositions du Manuel des achats.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité des commissaires aux comptes recommande que l'Administration veille à ce que la Section de la sécurité aérienne dispose de ressources suffisantes pour assurer le respect intégral des dispositions du Manuel de la sécurité aérienne concernant les enquêtes et les inspections dans ce domaine (par. 253).

Le Comité des commissaires aux comptes réitère sa recommandation antérieure tendant à ce que les missions, de concert avec le Siège, formulent et mettent en œuvre des plans globaux de gestion des ressources humaines, notamment pour planifier les successions, afin d'attirer et de retenir le personnel possédant les qualifications et la formation requises (par. 285).

Le contrat d'appui aérien de la Mission a été résilié le 15 juin 2008.

Disposition mise en application. Une équipe d'intervention du Siège (New York) s'est rendue à la MINUK dans le courant du second semestre de 2008 et, dans le cadre de la reconfiguration et de la compression des effectifs de la Mission, a identifié les candidats dont le profil correspondait aux postes vacants hors Siège dans les Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions.

D. Bureau des services de contrôle interne

*Demande/recommandation**Mesures prises*

[A/62/281 (Part II)]

À la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le BSCI a enquêté sur des allégations faisant état d'irrégularités liées à un conflit d'intérêts entre des membres du personnel de la MINUK et une entreprise concernant la rénovation, l'utilisation et la location d'un réservoir de carburant au Kosovo. Le Bureau a constaté que les procédures de délivrance des permis au Ministère du commerce et de l'industrie (institutions provisoires d'administration autonome) étaient entachées de corruption. Il a constaté que des permis étaient délivrés en échange de pots-de-vin et en violation des procédures établies. Des membres du personnel des institutions provisoires étant soupçonnés d'avoir commis des infractions, le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo a été saisi de l'affaire et le Bureau lui a recommandé de saisir à son tour le Département de la justice pour que celui-ci effectue une enquête judiciaire. À ce jour, le Représentant spécial du Secrétaire général n'a pas encore informé le BSCI de l'issue de l'affaire (par. 49).

Le 28 février 2007, le Représentant spécial du Secrétaire général a soumis cette affaire au Département de la justice de la MINUK pour examen et enquête judiciaire. Le 8 septembre 2008, le Procureur général du Département de la justice a fait savoir au Bureau des services de contrôle interne que le Procureur spécial avait soumis une nouvelle demande d'enquête à la police judiciaire. L'affaire est en cours d'instruction.

[A/63/302 (Part II)]

À la MINUK, le Bureau a confirmé les informations selon lesquelles un fonctionnaire du Groupe des voyages avait bénéficié de surclassements gratuits de la part d'une compagnie aérienne locale engagée pour assurer les déplacements autorisés du personnel de la Mission. En particulier, ce fonctionnaire avait exploité sa situation à son propre profit et à celui de la compagnie. Comme suite à la recommandation du Bureau, selon laquelle des mesures appropriées doivent être prises à l'encontre de ce fonctionnaire, le Bureau de la gestion des ressources humaines examine actuellement l'affaire (par. 27).

À la demande du Représentant spécial du Secrétaire général pour la MINUK, le BSCI a réalisé un audit complet des résultats de l'exécution du mandat de la MINUK dans les domaines de la police et de la justice, de l'administration civile et de la reconstruction et du développement économiques. Un certain nombre d'insuffisances et de défaillances ont été mis en évidence. Le Bureau a jugé particulièrement préoccupantes les conditions dans lesquelles s'était effectué le transfert des responsabilités aux ministères centraux et aux municipalités. Il a également constaté que les mécanismes de gouvernance et les dispositifs de contrôle interne de l'Agence fiduciaire du Kosovo, qui assume d'importantes responsabilités en matière de développement économique, présentaient de sérieuses lacunes. Il a formulé plusieurs recommandations visant à aider les responsables de la MINUK à tirer des enseignements de leur expérience et à préparer le transfert des dernières responsabilités en matière d'administration civile, de police et de justice, de reconstruction et de développement aux organisations qui prendront la relève. Le Département des opérations de maintien de la paix ne lui a pas communiqué ses observations sur son rapport mais il a fait sienne la réponse de la MINUK, qui n'abordait pas les points précis soulevés par l'audit. Les résultats de celui-ci ont été présentés à l'Assemblée générale (A/62/807) en juin 2008 (par. 30).

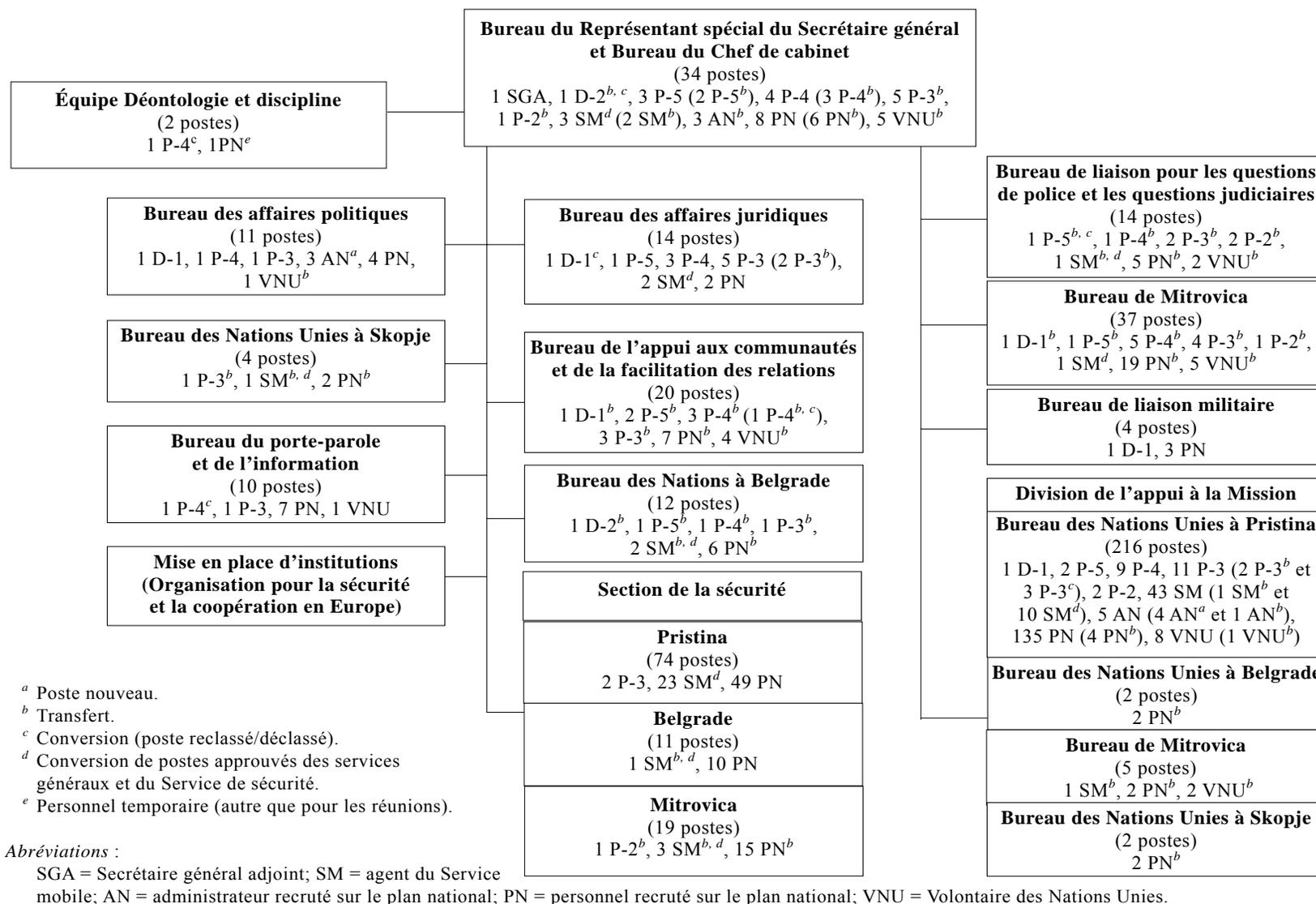
Comme l'a recommandé le Bureau, l'administration de la MINUK attend les instructions du Bureau de la gestion des ressources humaines concernant les mesures à prendre à l'encontre du fonctionnaire concerné. En attendant, elle a fait le nécessaire pour que ce problème ne se reproduise plus et nommé un responsable des services généraux qui a renforcé les contrôles internes exercés au Groupe des voyages. En outre, le contrat portant sur les services de gestion des voyages qui avait été conclu avec la compagnie en question, venant à expiration le 31 mars 2009, un appel d'offres a été lancé et une autre compagnie a été retenue pour assurer ces services à compter du 1^{er} avril 2009.

La MINUK ne souscrit pas aux conclusions du Bureau car ce dernier n'a pas tenu compte de la situation qui régnait sur le plan politique au moment où il a réalisé son audit. Le mandat de la MINUK dans les domaines de la police et de la justice, de l'administration civile et de la reconstruction et du développement économiques a été transféré dans sa totalité aux autorités locales et aux organisations qui lui succéderont. Les recommandations et les observations du Bureau ne pouvant être mises en application, elles doivent être considérées comme un bilan de l'expérience acquise.

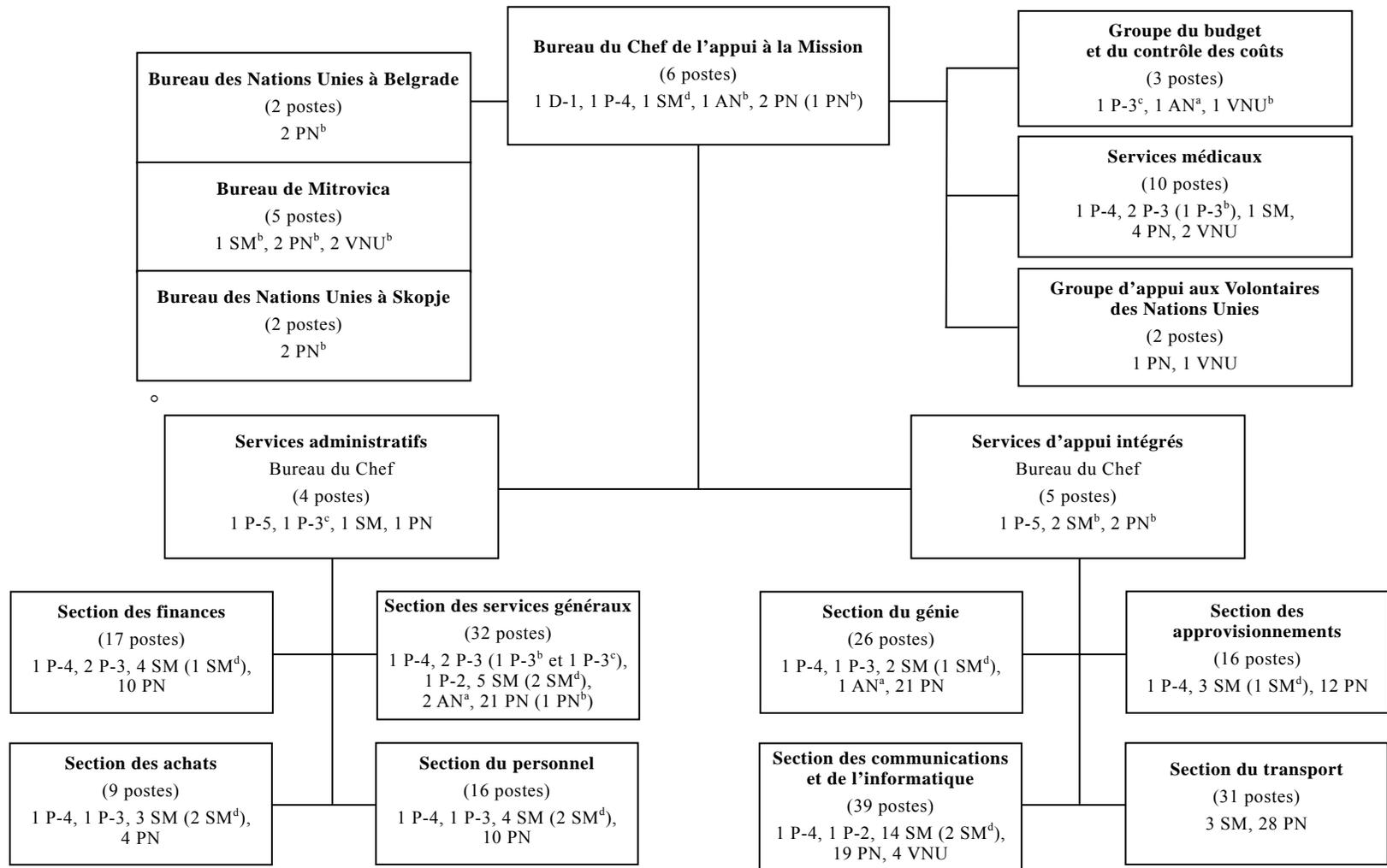
Annexe

Organigrammes

A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo



B. Division de l'appui à la mission



^a Poste nouveau.

^b Transfert.

^c Conversion (poste reclassé/déclassé).

^d Conversion de postes approuvés des services généraux et du Service de sécurité.

^e Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Carte

09-28999

65